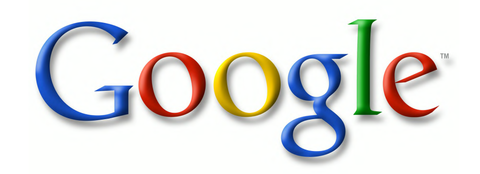


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

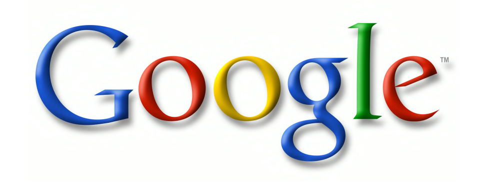
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

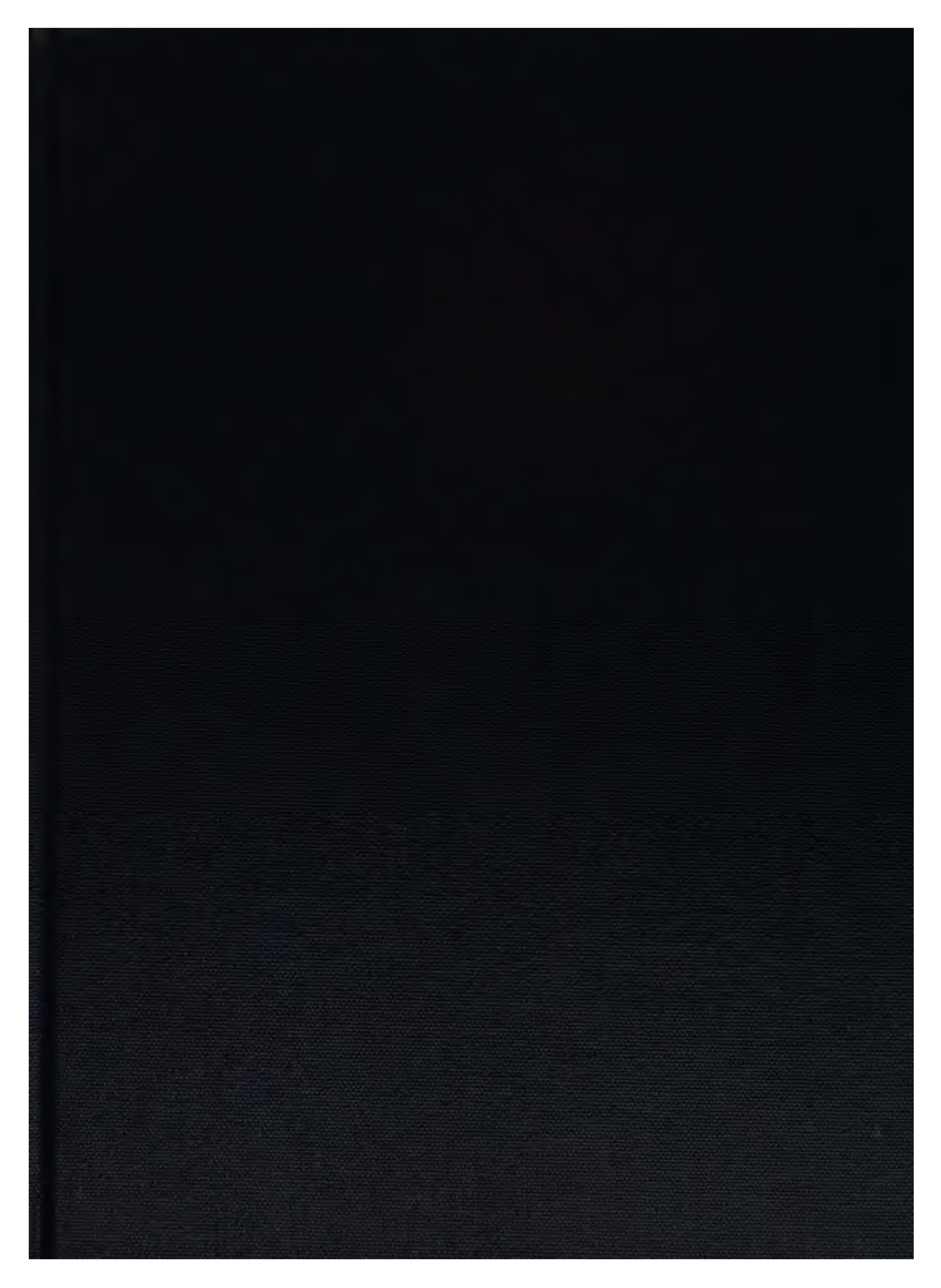
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

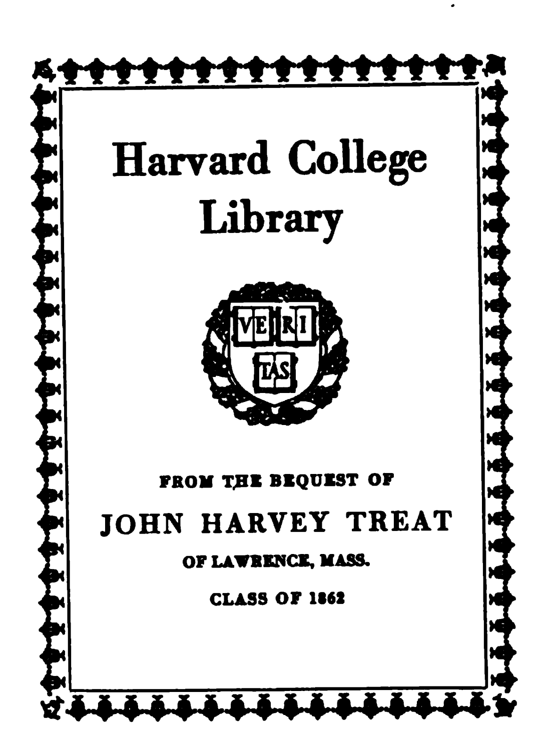
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`




Harvard College
Library
VE RI
TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862

LA PERSÉCUTION ICONOCLASTE

D'APRÈS LA

CORRESPONDANCE DE SAINT THÉODORE STUDITE

PAR

L'ABBÉ A. TOUGARD

PROFESSEUR HONORAIRE AU PETIT SÉMINAIRE DE ROUEN
MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES ÉTUDES GRECQUES
OFFICIER D'ACADÉMIE, DOCTEUR ÈS-LETTRES



PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
90, RUE BONAPARTE, 90

—

1891

LA

PERSÉCUTION ICONOCLASTE

D'APRÈS LA

CORRESPONDANCE DE SAINT THÉODORE STUDITE

PAR

L'ABBÉ A. TOUGARD

PROFESSEUR HONORAIRE AU PETIT SÉMINAIRE DE ROUEN
MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES ÉTUDES GRECQUES
OFFICIER D'ACADÉMIE, DOCTEUR ÈS-LETTRES



PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
90, RUE BONAPARTE, 90

1891

C 879.5.13

HARVARD COLLEGE LIBRARY
June 18, 1930

J

AU LECTEUR

En recueillant les matériaux des Prolégomènes et de l'annotation historique de la Petite Catéchèse de saint Théodore Studite[1], *que M. l'abbé Emm. Auvray va prochainement mettre en vente, j'avais noté dans les lettres du saint abbé un grand nombre de faits intéressants et peu connus, mais étrangers à mon sujet.*

J'ai cru bon de les mettre en lumière, et d'appeler en même temps l'attention sur le plus glorieux adversaire des iconoclastes. Au mois de mai 1889, j'ai donc écrit le présent mémoire qui vient enfin de paraître dans la dernière livraison de la Revue des Questions historiques.

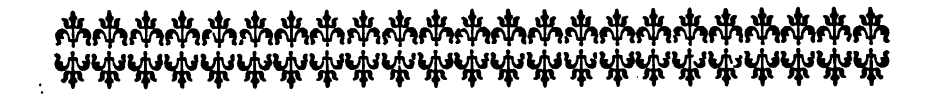
Mais comme un livre, si modeste soit-il, n'est jamais complet, quelques brèves additions de la dernière heure paraissent ici pour la première fois.

Mont-aux-Malades, 7 juillet 1891.

[1] Sancti Patris nostri et Confessoris Theodori, Studitis præpositi, Parva Catechesis. Græcum textum, è codicibus multis nunc primum criticè descriptum, uti et latinam P. J. Harduini, S. J., interpretationem, nondum vulgatam, edidit Emm. Auvray. — Paris, Lecoffre, 1891; 1 vol. in-4° de 800 pages, avec planches et fac-similés.

C'est, croyons-nous, le premier ouvrage ecclésiastique de cette étendue qui soit publié d'après les principes de la critique moderne pour l'établissement d'un texte.





LA PERSÉCUTION ICONOCLASTE

INTRODUCTION

LES LETTRES DE SAINT THÉODORE

L'histoire de l'hérésie des iconoclastes n'est plus à faire. Voilà plus de deux cents ans qu'elle a été écrite par le P. Maimbourg, S. J., dans un de ces livres tels que le XVIIe siècle les aimait et qui n'ont pas cessé de mériter l'estime. Notre époque, loin de laisser périr les traditions historiques du grand siècle, met dans ses études plus de curiosité scientifique, et se plaît à recueillir les détails secondaires qui permettent tout à la fois de préciser et d'approfondir un sujet. Maimbourg a résumé une période de plus de deux siècles dans un modeste in-4° de six cents pages en gros caractères. Il est donc facile d'y ajouter un livre supplémentaire, emprunté à une correspondance dont il n'a dit que quelques mots.

On a imprimé environ cinq cent cinquante lettres de saint Théodore Studite[1]. Il est certain que ce n'est pas là toute la correspondance

[1] La *Patrologie grecque* (vol. XCIX) a réimprimé les deux livres de lettres publiées dans les *Opera varia* du P. Sirmond (Baronius en avait fait connaître plusieurs en insérant leur traduction dans ses *Annales*). Le premier livre comprend cinquante-sept lettres, et le second deux cent vingt et une. En 1871, le P. Cozza a fait paraître à Rome le vol. VIII de la *Nova PP. Bibliotheca*, publié en très grande partie par le cardinal Maï, où ont été insérées deux cent quatre-vingt-quatre autres lettres de saint Théodore, plus douze fragments suppléant quelques lacunes de la collection antérieure. La lettre CCLXXX se trouve déjà dans Sirmond (II, 29. *Patrol. gr.*, loc. cit., 1197). C'est son titre tronqué qui a faussement persuadé Maï qu'elle était inédite. Il est moins excusable d'avoir réimprimé (*l.* 345 et 278) la seconde et la neuvième lettres du second livre de Sirmond, puisque les titres sont identiques.

du célèbre abbé. Il dit, par exemple, à son disciple Athanase, qu'ils échangent des lettres presque chaque jour [1]. Or, des lettres adressées à ce moine, sept seulement ont paru. Cette collection épistolaire n'a pas encore été étudiée avec tout le soin convenable. C'est ainsi que les éditeurs successifs ont reproduit sans observation le titre erroné d'un manuscrit qui date le premier livre du premier (807-811) et du second (814-821) exils du saint, et attribue le second livre au troisième exil (824-826). Un peu d'attention eût suffi pour constater qu'au premier exil seul appartient le premier livre, tandis que le second livre réunit la correspondance du second et du troisième exils.

A part quelques lettres de condoléance, la correspondance des deux derniers exils roule toute entière, au moins indirectement, sur la persécution des iconoclastes. Et bien que la culture littéraire ait été, comme on le verra plus loin, un véritable besoin pour cette nature d'élite, il est fort inutile d'avertir que le Studite ne fut jamais de l'école de Pline le Jeune et de Voiture, qui s'amusaient à prendre la plume uniquement pour le plaisir d'écrire. Les circonstances étaient trop graves et l'intrépide abbé voyait les choses de trop haut pour qu'il n'entretînt que par simple passe-temps ces actives relations épistolaires. Aussi, en négligeant la partie purement dogmatique, que reproduisent toutes les théologies, mêmes les plus élémentaires, et sans en extraire davantage les notions trop générales, les traits particuliers suffiront amplement à dessiner un tableau absolument neuf de cette persécution étrange. L'élément chronologique ne lui procurera pas toute la netteté désirable, puisqu'il n'y a pas une de ces lettres dont on puisse sûrement déterminer le mois et même l'année : il suffit d'ailleurs de se rappeler que tous ces faits se placent dans la période de la dizaine d'années qui termine le premier quart du IXe siècle.

[1] *Epist.* II, 39. Patrol. gr., *loc. cit.*, 1233, B.

I

DIRECTION DE LA RÉSISTANCE.

Dans le scandale qu'avaient causé les noces adultères de Constantin Porphyrogénète épousant solennellement[1] Théodote, parent du Studite, après son prétendu divorce avec Marie, l'attitude courageuse de Théodore avait déjà fixé l'attention sur notre saint. Ses écrits sur le culte dû aux images[2] sont, de l'aveu des critiques, ce qu'on a de meilleur sur la question. Mais son entente parfaite des moyens à employer pour l'organisation de la résistance à cette erreur lui mériterait, à elle seule, une place des plus honorables dans cette lutte, où les confesseurs de la foi se comptèrent par centaines, et qui fit plusieurs martyrs.

Afin d'établir la doctrine de la vénération due aux saintes images, de donner une juste horreur de l'hérésie contraire, Théodore ne craint pas de s'approprier cette maxime : Mieux vaut se plonger dans toute sorte d'impudicité, plutôt que de ne pas honorer l'image du Christ. Au temps où la foi est en péril, il estime que Dieu commande de ne pas garder le silence[3].

Naturellement, sa première pensée dans cette lutte fut de recourir à Rome. Il avait souhaité (en n'osant toutefois le demander) l'appui de l'autorité du pape. Dieu en ayant inspiré la pensée au Pontife romain, il réclame et implore son secours. Il écrivit deux lettres, tant à Léon III qu'à Pascal Ier : « Puisque le Christ qui est Dieu, observe-» t-il dans l'une d'elles, a donné à l'auguste Pierre, après les clefs » du royaume des cieux, la dignité de la prééminence pastorale, il » est indispensable de déférer à Pierre ou à son successeur tout ce » qui, dans l'Église catholique, se pratique de nouveau par ceux qui » font de tristes chutes hors de la vérité. » Sans se flatter d'obtenir du

[1] Ces fêtes scandaleuses durèrent trente jours (*Epist.* I, 22 et 28). Lebeau dit seulement quatre jours.

[2] Ces écrits, au nombre de sept, occupent une centaine de colonnes dans la Patrologie.

[3] *Epist.* 213. Maï VIII, 182 ; — Sirmond, II, 81.

Pape une réponse (qu'il en reçut néanmoins), il lui suggère la pensée de convoquer un synode [1].

Pour prévenir tout malentendu et déjouer les manœuvres des adversaires, il écrit au patriarche d'Alexandrie une lettre dont il fait passer une copie au patriarche d'Antioche; une autre missive est expédiée au patriarche de Jérusalem. Thomas, évêque de cette ville, écrit au saint; il semble ne pas être opposé à l'hérésie, si l'on en juge par le reproche, d'ailleurs d'une extrême délicatesse, que Théodore lui en adresse en ces termes: « Pour ceux qui pouvaient résister, et » ne l'ont encore nullement fait, tout au contraire; je n'ai pas à dire, » misérable que je suis, par révérence pour l'ange de votre Béatitude, » combien grave serait leur réprimande [2]. » Il en use de même avec plusieurs grands centres monastiques: il écrit aux laures de saint Sabas et de saint Chariton, en communiquant ces lettres aux monastères de saint Théodose et de saint Euthyme; et il leur envoie en même temps son traité contre les iconoclastes. Il qualifie sévèrement ce besoin de chicanes théologiques que sa patrie n'a guère cessé d'éprouver: « l'Eglise de Byzance n'est qu'une fraction héré» tique, selon l'habitude qu'elle a souvent eue de se détacher du » centre [3]. »

Il devient l'intermédiaire entre l'Eglise et le pouvoir civil. Ecrivant à l'empereur Michel le Bègue, au nom des évêques et des abbés, il le remercie d'avoir apaisé la persécution, lui demande une entrevue, et rappelle que les conférences avec les hérétiques sont défendues. Appelé plus tard à une conférence par les empereurs Michel le Bègue et Théophile, il loue les intentions pacifiques des princes; mais il leur fait voir que les décisions doctrinales sont réservées à l'Église et il établit le dogme et la tradition catholiques par l'Écriture, les sept premiers Conciles généraux, des textes des Pères (notamment de saint Basile et de saint Grégoire de Nysse) et par un fragment des actes de saint Pancrace [4]. A cette action directe se joignent des

[1] *Epist.* 192. Maï, *id.* 165; — Sirmond, I, 33, 34; II, 12, 13. Ces deux dernières sont citées par Benoît XIV (*De Canon. SS.*, III, 32, 20).

[2] Sirmond, II, 14, 15; 121.

[3] Sirmond, II, 16 et 17, 8.

[4] Sirmond, II, 86, 199. Dans sa lettre 42 du même livre, il défend la valeur historique de ces Actes, et dit que saint Pancrace (il s'agit du disciple de saint Pierre, fêté le 3 avril) est encore honoré dans une grande église de Sicile, et y opère des miracles. (*Patrol. gr.*, loc. cit., 1241, D.)

tentatives indirectes. Théodore exhorte, par exemple, le « maître » Étienne à plaider la cause des images auprès de l'empereur: mêmes démarches auprès du logothète Jean, du logothète Pantaléon, du logothète Démocharès. Ce dernier avait réfuté un impie du nom de Jean [1].

Ce Jean, l'un des défenseurs les plus zélés de l'hérésie, alléguait en sa faveur des textes d'Astérius, d'Epiphane et de Théodote. Ses théories, fortement réfutées par le Studite, étaient d'une nouveauté plus que douteuse, ayant été combattues bien longtemps auparavant, notamment par saint Épiphane. Du reste, les princes n'ont rien à voir dans ces différends, remarque ailleurs le saint: le jugement en appartient aux patriarches; que si, comme l'empereur le prétend, le patriarche Nicéphore a dévié de la vérité, il faut que les deux partis envoient une délégation à Rome: « car c'est de là que l'on doit recevoir » la sécurité dans la foi. Si les iconoclastes vous attaquent, mande-t-il » à son disciple Naucrace, ne leur ouvrez pas la porte. Agissent-ils » en brigands, selon leur coutume? Vous n'êtes plus responsables. » Ne reculez pas; mais tenez ferme jusqu'à la persécution et à la » déportation. La ruine est sur leur tête: pour vous, ne vous éloignez » pas du sanctuaire pour les mystères sacrés et pour l'office. Je ne » sais s'ils profaneront votre temple par leur abomination, je veux » dire par leur liturgie [2]. »

Plusieurs frères s'étant retirés à Thessalonique, leur abbé se préoccupe d'affermir leur foi. Par la même occasion il fait répandre par deux courriers la parole de vérité le long de leur chemin; et il regrette de n'avoir pas plus souvent recouru à ce genre d'apostolat. C'est qu'aussi, comme il le remarque quelque part, il était difficile de se procurer un messager dans la persécution, surtout un messager fidèle. Il les multiplia néanmoins, comme le prouvent les mentions que la correspondance en donne incidemment. Ainsi le saint envoie le moine Athanase porter ses condoléances à la religieuse Hypacoé sur la mort de son frère. Auprès de ses moines dispersés et de l'impératrice Théodosie, il use pour ce même office d'un nommé Clément, tout abbé qu'il était. Un messager plus méritoire est le moine Denis, qui fut envoyé à Jérusalem et même à Rome; emprisonné deux fois, il put néanmoins parcourir, durant la persécution, les villes et les

[1] Sirmond, II, 76, 80 à 82.

[2] Sirmond, II, 36 et 129; — Mai, 104.

provinces, dans la gêne et la souffrance ; il mourut au monastère de Myèle. Le moine de Stude Euphémien fut deux fois chargé d'une mission pour Basile, archimandrite de Rome. Ses confrères Eustache et Epiphane furent aussi députés à Rome ; ce dernier était porteur d'une lettre que la crainte de la police lui fit effacer. Il fit un second voyage à Rome. Théodore envoya vers l'archevêque son disciple Timothée, auquel il conseille (tout en le félicitant de prolonger ses jeûnes) de manger chaque jour après vêpres [1]. Enfin les « très saints » moines Letius et Siméon furent dépêchés vers le monastère de saint Sabas [2].

Notons comme un dernier trait de l'adresse du saint à user de toutes les ressources, l'écriture chiffrée dont il convient, au moyen des vingt-quatre lettres de l'alphabet et des trois signes de numération [3].

[1] Maï, *Epist.* 101, 19 ; — Sirmond, II, 206, 90, 201 ; — II, 15, 35, 111, 112 ; — Maï, 192, 193 ; — Sirmond, I, 33, 34, 35 ; II, 35 ; — Maï, 9 ; Sirmond, II, 27.

[2] Sirmond, II, 221. Le cardinal Maï croit qu'il s'agit d'un monastère de Rome. N'y faut-il pas plutôt voir le célèbre couvent de Palestine ? d'autant mieux que l'illustre éditeur a de même confondu un abbé Basile, avec l'archimandrite du même nom qui vivait à Rome.

[3] Sirmond, I, 41.

II

LA PERSÉCUTION DANS SES TRAITS PRINCIPAUX

« Notre témoignage, dit le saint, en cherchant à déterminer le » caractère de la lutte qu'il soutenait si valeureusement, notre témoi- » gnage est beaucoup plus manifeste que ceux des âges précédents. » Car il ne s'agit plus des natures, des volontés ou des autres ques- » tions controversées dans la personne du Sauveur, dont l'erreur » n'est que dans l'intelligence, sans se traduire dans aucun objet » sensible. Car maintenant, en même temps que l'intelligence, les » yeux sont juges de la discussion et de l'impiété. Nos adversaires, » en effet, non seulement pensent à tort et affirment qu'il ne faut pas » représenter le Christ aussi bien que sa Mère ou quelque autre saint; » mais même ils en font disparaître les dessins, en prétendant que » ses traits divins sont l'égarement et la perte des âmes. » Il signale ailleurs l'hérésie tzucalique ou centucladique comme diamétralement opposée à l'erreur iconoclaste, expliquant en même temps que l'image de Notre-Seigneur et des Saints ne reçoit pas un culte de latrie. Pour lui, participer aux mystères des hérétiques est la même chose qu'être en communion avec eux[1].

Quant aux faits généraux de la persécution, le saint en a jeté çà et là les traits les plus saillants. En les réunissant, on a une vue d'ensemble plus complète et en même temps plus fidèle que beaucoup d'autres récits.

Au début, la persécution ne fut point sanglante, au moins en public, par ce calcul de ne pas rehausser de l'auréole du martyre ceux qu'on poursuivait; mais on n'en menaçait pas moins ceux qui soutenaient les moines poursuivis. Au reste, les défections furent lamentables. A Constantinople, tous les prêtres et les clercs des ordres mineurs cédèrent aux circonstances, hormis le clerc Grégoire, qui fut relégué dans une île. Presque tous les abbés et les moines de la ville et des faubourgs, avec les religieuses et les chanoinesses, abandonnèrent la foi orthodoxe. Sont pourtant cités, parmi les abbés fidèles, ceux de

[1] Mai, 279, p. 227; — Sirmond, II, 151, 161, 167; 154.

Cathara, de Picridius, de Paulopétrius, d'Agrau, de Delmate et de Pélécète[1].

La plupart des abbés s'honorèrent d'abord par quelque résistance; et même celui des Céramées, après un instant de défection, renouvela la lutte contre l'hérésie. « Les divins autels sont profanés; l'enlève-» ment des images vénérées a fait perdre aux temples saints tout » leur éclat. Presque toutes les âmes faiblissent et donnent aux impies » des attestations d'hérésie. Il en est peu qui résistent, et ceux-là » passent par le feu des afflictions. Entre les évêques, ceux de Smyrne » et de Cherson sont tombés; parmi les abbés, ceux de Chrysople, » de Dios et de Chara, avec presque tous ceux de la capitale. En » Bithynie, grâce à Dieu, on résiste. Personne chez les laïques n'est » demeuré ferme, sauf Peximénite, qui a été fouetté, puis banni. Un » seul des clercs est cité, l'admirable Grégoire; mais il y a jusqu'à six » abbesses détenues dans les monastères. » Le saint ajoute ailleurs, à deux reprises, mais sans détails malheureusement, que ces moines luttent courageusement. « Ceux qui refusent d'obéir, les iconoclastes les mettent en prison, les frappent, les étouffent, les accablent, les tourmentent, les exilent, les enchaînent, et inventent contre eux toute sorte de mauvais traitements. » Et lorsque Grégoire était encore le seul membre du clergé de la capitale que la persécution eût atteint, le Studite lui écrit : « Où est l'assemblée des prêtres? Où sont les » ordres moindres? O ruine! Ils sont devenus des hommes de ce » temps! » Et dans sa lettre précédente il demande encore : « Reste-» t-il à Byzance quelques lueurs d'orthodoxie? Ou tous ont-ils fléchi, » et sont-ils devenus en même temps des hommes inutiles? » En présence de l'audace des persécuteurs, Théodore s'écrie : « Qu'arrivera-» t-il de nous, si ayant pour roi le maître de toutes choses, nous » n'osons pas même parler en secret aux hommes de même foi? Aussi » est-il dit par manière de grand reproche : *La bouche des hommes » pieux garde le silence.* Cependant on nous ordonne de fuir la » tentation : il faut donc prendre un moyen terme. Et si, après cela, » la persécution nous atteint, bienheureux serons-nous. » Malgré cette sage réserve, la constance du Studite exaspéra tellement le gouvernement impérial que, dans une de ses phases, la persécution tomba exclusivement sur ses moines[2].

[1] Maï, 87, 117, 91, 127, 165, 188.

[2] Maï, 2, 3, 41, 45, 46, 72; 91, 90, 63, 121.

Néanmoins, la forte organisation de son beau monastère résista très bien aux fureurs du despotisme byzantin. En règle générale, les moines jetés hors de Stude ne vivaient pas isolés les uns des autres, « ce qui n'eût été, remarque leur abbé, ni saint ni sans danger. » Un groupe de frères put même se réunir sous la conduite du frère Philippe, choisi pour cette fonction par deux dignitaires, et approuvé par le saint. Les rapports entre les moines furent même encore assez suivis pour que, à la demande de l'économe, le frère Eleuthère, cordonnier, pourvût à la chaussure de la communauté [1].

Jusqu'ici nous avons vu surtout la condition des personnes. Voici maintenant la situation matérielle. On ne sera pas surpris d'y voir reproduites les répétitions, si naturelles dans une correspondance étendue : elles témoignent à merveille des calamités les plus sensibles. « Déjà tous les autels ont été souillés ; tous les édifices sacrés le » sont à leur tour. Toutes les réunions suivent l'hérésie. Notre temps » diffère à peine du paganisme. — Autels souillés, églises ravagées. » — De là vient la détention du patriarche, l'exil et la déportation des » archevêques et des prêtres, les entraves et les chaînes de fer des » religieux et des religieuses, leurs tortures et enfin leur mort. O » parole affreuse ! La vénérable image du Dieu Sauveur, que les » démons mêmes redoutent, est couverte d'insultes et tournée » en dérision, non seulement dans la ville impériale, mais » encore par toute la contrée et dans toute bourgade. Les autels sont » détruits, les sanctuaires déshonorés, les choses saintes profanées. » Ceux qui demeurent fidèles à l'Évangile ont versé leur sang, et le » versent encore ; et ceux qui restent sont poursuivis et exilés. » Tels sont les termes de la lettre au Souverain Pontife Pascal Ier. Mettons en regard un fragment de la missive au patriarche d'Alexandrie :

« Les autels ont été sapés, les sanctuaires du Seigneur anéantis, » et dans les maisons, et en général, et dans les appartements des » hommes et des femmes, les anciens comme les nouveaux. Spectacle » lamentable de voir ainsi les églises de Dieu dépouillées de leur » parure propre et demeurer défigurées... L'Arabe qui vous opprime » eût peut-être agi avec plus de retenue... Les évêques et les prêtres, » les moines et les séculiers, tout sexe et tout âge, ont les uns fait » naufrage dans la foi, les autres, dont la pensée n'est pas encore

[1] Mai, 157, 153, 138.

» au fond de l'abîme, à moitié participé à la communion hérétique,
» par crainte de la mort corporelle. Il en existe *qui n'ont pas fléchi*
» *le genou devant Baal:* d'abord, le premier de tous, notre Chef
» sacré, puis les évêques et les prêtres du Seigneur, les moines et les
» religieuses. Les uns ont éprouvé les insultes et les fustigations, les
» autres les liens et la prison, ne recevant qu'un peu de pain et d'eau.
» Il y en a eu de relégués par le bannissement, de réduits à vivre
» dans les déserts, sur les montagnes, dans des cavernes et des
» grottes de la terre. Plusieurs, après avoir été fouettés, s'en sont
» allés vers le Seigneur, comme des martyrs; quelques autres, mis
» dans des sacs, ont été, durant l'obscurité, précipités à la mer,
» comme on l'a su de ceux qui l'avaient vu. Qu'y a-t-il encore? On
» anathématise les Saints Pères, on exalte les impies, les enfants
» apprennent la doctrine de l'impiété, dont le volume est donné à
» leurs maîtres. Plus de refuge pour le corps sur le globe. On ne peut
» proférer une parole pieuse: car on est surveillé de près. Il faut que
» l'homme se défie de sa femme. Les délateurs et les rédacteurs de
» rapports sont payés tout exprès pour cela par le pouvoir, afin de
» noter où et en quoi on ne parle pas selon le bon plaisir de Sa
» Majesté, on ne participe point à l'impiété. On possède quelque
» livre parlant des images, ou quelque image elle-même; on a
» accueilli un fugitif, ou on a servi ceux qui sont captifs pour Dieu:
» est-on surpris? Aussitôt on est enlevé, flagellé, banni: de là des
» maîtres qui se jettent aux pieds de leurs esclaves par crainte de la
» délation [1]. »

L'odieux du tableau s'achève par les faits que fournit d'abord la lettre au patriarche de Jérusalem: « L'empereur poursuit, dans
» leurs représentations, le Christ, sa Mère et ses serviteurs;
» partout où il les trouve, il les détruit et les brûle. De là, les
» autels ruinés, les saints lieux flétris, les vases sacrés consumés;
» et il n'existe aucune partie de son empire qui demeure à l'abri
» de ces ravages. Bien plus, s'il se trouve quelqu'un qui ait
» caché une vénérable image ou des tablettes qui portent quel-
» que chose d'écrit à ce sujet, aussitôt on est arrêté, déchiré à
» coups de fouet, et l'on endure toute sorte d'autres souffrances. De
» là l'effroi, l'épouvante et la stupeur pour tout homme; en sorte
» que le frère maudit son frère, et que l'ami se détourne de son ami.

[1] Maï, 121; — Sirmond, II, 4, 12, 14.

» Un synode a confirmé la suprême impiété du synode précédent et » frappé d'anathème le concile orthodoxe. Les prêtres ont perdu » l'esprit et n'ont point recherché le Seigneur ; à fort peu d'exceptions » près, composées d'évêques et de prêtres, de moines et de religieuses, » et par la grâce de Dieu, de l'archevêque, notre chef suprême. Parmi » eux, les uns ont été fouettés, d'autres bannis, d'autres emprisonnés. » Quelques-uns, à la suite de ces châtiments, sont sortis de ce monde, » après avoir remporté la couronne du combat... On nous enlève, » dit-il un peu plus loin, les cantiques qu'une antique tradition nous » a laissés, où se chante quelque chose sur les images. Et on chante » en échange les nouveaux dogmes impies exposés en public ; il y en » a d'autres que les maîtres transmettent aux enfants [1]. »

« Les saints autels ont été souillés, mande le saint aux moines de » saint Sabas, les temples du Seigneur flétris, offrant un objet de » deuil à qui les contemple en toute ville et région de cette obéissance, » et dépouillés de l'ornement qui leur est propre, de la divine beauté. » Les vases sacrés sont fondus, les vêtements sacrés livrés au feu, » avec les dessins sur les tableaux et les livres où se lit quelque chose » sur les images. Le grand mystère de l'Incarnation est tourné en » ridicule. Il en résulte des perquisitions et des enquêtes, et par » individu et par demeure, des terreurs et des menaces, pour ne » laisser hors de la saisie des hérétiques aucune image, et bien » moins encore toute sorte d'image. Les prêtres s'écartent de la loi ; » les moines cessent de l'être par leurs violences contre leurs frères. » Les disciples s'élèvent contre leurs maîtres, et obtiennent le » supériorat comme prix de leur défection. Quiconque se distingue » par ses fureurs contre le Christ, se rend ainsi digne de plus d'hon- » neurs ; pour ceux qui résistent, les fouets, les liens, les prisons, » les tortures de la faim, l'exil, la mort. Le sacerdoce n'est point » respecté par les impies, la vieillesse n'est point pour eux un objet » de pitié, non plus que la pratique de la piété, ou ce qui d'ordinaire » mérite la compassion. Il n'y a qu'une loi : la volonté du prince ; un » souci : y contraindre tout le monde. Les déserts sont peuplés de » ceux qui ont fui ; les rochers et les cavernes de ceux qui s'y sont » réfugiés [2]. »

Enfin, voici ce qu'il mande à la laure de saint Chariton : « On

[1] Sirmond, II, 15. *Patrol.*, XCIX, 1161, C ; 1164, B.

[2] Sirmond, II, 16. *Ibid.* 1165, D.

» exige par écrit des attestations d'impiété; la participation à la
» communion impie est l'objet de grandes recherches et enquêtes,
» de façon à ce qu'aucun homme ne puisse s'en préserver. Car il faut
» de deux choses l'une: ou adorer une image d'or (sans doute le
» veau d'or, désignation méprisante de la puissance impériale), ou se
» soumettre à la flamme cruelle des tortures. Et d'ailleurs, ceux qui
» n'ont pas fléchi sont aisés à compter... Quiconque est surpris
» cachant un seul fidèle, court un grand risque; et encore quiconque,
» même en secret, fuit la communion détestable, ou garde une image
» ou un livre qui en traite. La bouche des hommes qui ont des senti-
» ments de piété est réduite au silence; la langue blasphématrice a
» toute liberté. *C'est maintenant*, dit-elle, *qu'on a fait disparaître
» les abominations du polythéisme païen, qu'on a purifié l'Église,
» qu'a brillé la lumière aux yeux des chrétiens, retenus dans les
» ténèbres de l'ignorance*[1]. »

Chaque jour, on entendait dire: l'un vient d'être arrêté, l'autre d'être jeté en prison; cette religieuse a été flagellée, cette autre bannie. « Une partie des hérétiques brise, sape, brûle tout sanctuaire
» de Dieu, toute construction votive où se rencontre quelque image
» pieuse. — On a relégué, on a amené, on a entraîné de force. Qui
» pourra raconter les chaînes de fer, les tourments de la faim, la
» réclusion? — Les offrandes sacrées ont été livrées aux flammes;
» en un mot, tout a été rempli de clameurs et de pillage. » Bien des gens et aussi des amis de saint Théodore évitaient même de le saluer. Le Studite remarque que Dieu a permis la dispersion causée par la persécution, pour illuminer des lumières de la foi beaucoup d'hommes qui n'y étaient pas encore initiés [2].

Les déserts et les cavernes sont pleins de confesseurs de la foi; les montagnes et les vallées en sont remplies; mais ils n'y sont pas à l'abri des persécutions. Les chairs sont hachées par les fouets, le sang coule; notre pays retentit du bruit de la persécution[3].

Léon l'Arménien (813-820) étendit ses recherches sur ceux qui n'étaient pas ses sujets, les saisit, les tua, les extermina. Son traitement le plus doux fut de les jeter en prison, après les avoir cruellement flagellés. Quelques-uns néanmoins, l'abbé Eustrate entre autres,

[1] Sirmond, II, 17; *Patrol.*, 1172, A.

[2] Sirmond, II, 67, 81, 203, 204; — Maï, 3, 177, 181.

[3] Sirmond, II, 89; — Maï, 291.

se vantaient d'avoir conservé leurs églises et leurs images, et d'être restés en communion avec le patriarche. Le saint, remarquant qu'aucun de ceux qui ont hardiment confessé la foi, n'a évité la prison ou du moins l'exil, conclut de ces avantages qu'ils ont vraiment trahi la bonne cause. La mort de cet empereur ne fit pas cesser tout d'un coup la persécution; aussi ne put-on faire les quêtes accoutumées. Toutefois, Théodore trouva moyen d'envoyer de l'argent à l'Église de Jérusalem. Enfin, l'avènement de Michel le Bègue (820) amena un ralentissement de la persécution « dans toutes les provinces et toutes les villes. » Le saint, « au su de l'empereur, » est auprès de Constantinople, visite ses moines et en est visité [1].

[1] Sirmond, II, 106, 121, 90.

III.

MESURES PRISES CONTRE LES HÉRÉTIQUES

La tourmente qui ébranla si profondément l'Église d'Orient provoqua dans la discipline ecclésiastique un certain nombre de mesures d'exception qui ne sont pas l'épisode le moins curieux de l'histoire byzantine au IXe siècle.

Un évêque qui, après être tombé dans l'hérésie, se repentait, ne pouvait être admis à la communion s'il conservait son siège.

D'après une règle déjà en vigueur, les prêtres qui s'étaient engagés dans l'hérésie, étaient suspens à vie, à moins qu'intervînt une décision canonique contraire, solennellement rendue, et sauf urgence grave. Le patriarche ne leur permettait même pas de bénir solennellement la table. Celui qui donnait sa signature aux iconoclastes, était interdit et devait faire pénitence, jusqu'à ce qu'un synode l'eût réhabilité : s'il a communié chez eux, il sera un an ou deux privé de la communion. Le prêtre qui avait communiqué avec les hérétiques pouvait, en cas de nécessité seulement, « baptiser, enterrer, donner » l'habit monastique, dire l'évangile au chœur pendant les matines, » faire la bénédiction solennelle de l'eau à l'Epiphanie et donner les » sacrements consacrés par un prêtre fidèle. » Le saint avoue que ce n'est là que son avis personnel. Comme il n'a point été rendu de décision épiscopale à laquelle tout le monde doive se soumettre ; si d'autres ecclésiastiques, égaux ou supérieurs en dignité, en décident autrement, Théodore ne réclamera pas. Son sentiment n'en fut pas moins adopté par les confesseurs de la foi, les archiprêtres et les abbés. Enfin, manger avec les hérétiques était pour les prêtres un motif de suspense ; et ils ne pouvaient s'asseoir à la table des orthodoxes ni reprendre les fonctions sacrées, sans une pénitence de deux ou trois carêmes [1].

Tant qu'aux moines, ceux qui, étant devenus inoclastes, s'étaient ensuite repentis, demeuraient privés de la communion jusqu'au rétablissement de la paix : que si elle tarde à se rétablir, un synode y

[1] Sirmond, II, 119, 20, 152, 201, 202, 215 ; — Maï, 281.

pourvoira Certains moines fréquentaient indifféremment les premiers venus, mangeaient ou priaient avec eux : ces religieux n'étaient plus ensuite admis à la table et à l'office de leur communauté. Enfin, les apostats repentants pouvaient bénir la table en particulier et même en public [1].

Le lecteur, devenu iconoclaste, ne pouvait pas plus que le prêtre exercer ses fonctions avant la tenue du concile. Théodore veut en outre qu'il soit bien arrêté qu'on n'entretiendra aucun rapport avec ceux qui auront donné leur nom à l'hérésie. On pouvait enfin prier pour un déserteur de la foi orthodoxe qui s'était repenti à l'heure de la mort; mais non pas pour celui qui n'avait alors reçu que les sacrements des hérétiques [2].

Quant aux églises, on ne pouvait naturellement entrer dans celles des hérétiques. Et celles dont les catholiques se ressaisissent, après que les iconoclastes y ont fait leurs offrandes, ne sauraient servir au culte orthodoxe sans la permission de l'évêque. Il n'était pas permis davantage aux catholiques de célébrer dans une chapelle non encore livrée au culte, mais faisant partie d'une église possédée par les hérétiques. Défense pareillement d'entrer dans les cimetières occupés par les iconoclastes, même lorsqu'il s'y trouvait des corps saints, si ce n'est par nécessité, et uniquement pour vénérer leurs reliques [3].

La persécution autorisa les simples prêtres, et même à leur défaut les moines, à imposer la pénitence. Les prêtres ordonnés à Rome, à Naples ou en Lombardie (curieux témoignage de la fréquence des relations entre ces régions éloignées), sans proclamation (ἀκηρύκτων) et qui n'étaient attachés à aucun diocèse, pouvaient être accueillis, à cause de la difficulté de ces temps de persécution, sauf le cas d'une condamnation manifeste. Cette décision s'applique aux prêtres ordonnés en Sicile [4].

Terminons ces généralités par un détail qui rappelle que le fanatisme byzantin a toujours eu quelque chose de spécialement odieux. On ne s'y contenta pas en effet de tourmenter physiquement les fidèles, on les faisait encore communier de force. Plusieurs textes de notre saint concernent cette monstruosité, d'où résultaient d'affreuses

[1] Sirmond, II, 11, 115; 139.
[2] *Id.*, 191, 197; — Maï, 65.
[3] *Id.*, 152, 219, 215.
[4] Sirmond, II, 215.

profanations. « La participation est involontaire, dit-il, si on ouvre de » force la bouche d'un catholique et qu'on y verse la communion » hérétique, ce qu'ont fait les hérétiques anciens et ce que font, à ce » que j'ai ouï dire, les ennemis actuels du Christ. » Il y en avait qui rejetaient en secret l'hostie des iconoclastes. Théodore leur applique ces paroles : *Ils ont aimé la gloire des hommes plus que celle de Dieu* [1].

[1] Sirmond, II, 24, 32. Saint Théodore s'explique ailleurs (*Maï*, 165) sur le fait ancien qu'il indique seulement ici. Il s'agit d'une sainte nommée Matrone (peut-être celle de Byzance qui fait partie d'une *caterva*, dont les Bollandistes traitent sous le 8 mai). Comme ce détail pourrait bien manquer ailleurs, il est à propos de le reproduire : « Matrone, dit le Studite, vivait aussi à une époque d'hérésie. Comme plusieurs » religieuses avaient résolu de s'abstenir de la communion, ainsi que vous le faites » présentement (la lettre est adressée à une abbesse), ces abominables hérétiques, » n'étant plus maîtres de leur fureur, leur ouvrirent la bouche de force, et y versèrent leur communion. »

IV

VIOLENCES CONTRE LE CLERGÉ

Après les souffrances de l'Église, voyons maintenant les tribulations des personnes, en nous bornant toujours aux renseignements les plus caractéristiques.

Différents évêques, dont le nom n'est pas cité, furent exilés, notamment en Crimée, d'où ils députèrent le moine Agapet pour visiter « le chef divin et le plus élevé, » et aussi l'abbé de Stude. Saint Théodore leur envoya des secours. Parmi les renseignements anonymes figure encore la recommandation du saint de s'attacher au métropolitain, « qui, parmi les évêques, a grandement lutté pour Dieu [1]. »

Joseph, archevêque de Thessalonique et frère du saint, souffrit trois fois l'exil et la prison. Sans avoir autant d'influence que Théodore sur les affaires ecclésiastiques, il se montra digne d'un tel frère, à en juger par cette seule phrase de l'abbé de Stude : « Tandis » que beaucoup de pasteurs se sont follement égarés en ne cherchant » pas Dieu, tu as été, pour ainsi dire depuis ton épiscopat, dans les » prisons, dans les déserts, dans les privations, dans les gênes, dans » les travaux, dans les larmes, dans les angoisses et dans toute sorte » de maux [2]. »

L'évêque de Chio avait abandonné l'orthodoxie. Le saint n'avait pas voulu le recevoir, mais n'avait pas laissé de lui répondre. Cette fermeté mêlée d'égards porta ses fruits. Le prélat repentant se démit de son siége. Suivant les règles énoncées plus haut, il dut se tenir éloigné des saints mystères et faire pénitence jusqu'à la paix de l'Église [3].

Théophile, évêque d'Ephèse, fut maltraité jusqu'au sang, puis battu et exilé. Celui de Milet, Ignace, fut arrêté, dépouillé de tous ses biens et envoyé en exil. Le premier qui affronta la persécution fut Euthyme, évêque de Sardes. Il subit un long exil et fut « renversé à

[1] Sirmond, II, 87, 92 ; Maï, 1, 63.
[2] Maï, 1, 40.
[3] Sirmond, 11, 183, fin ; Maï 282.

terre par une assemblée digne de Caïphe. » Jean, titulaire du même siége, traduit devant une assemblée hérétique, en fut moqué, frappé à coups de poing et accablé d'insultes et d'ignominies [1].

L'archevêque de Durazzo ramena de l'hérésie le moine Denis. L'évêque Léon, dit Baleladès, fut persécuté en Chersonèse [2].

Après les hommes dignes d'admiration, il faut bien mentionner les malheureux infidèles à leur devoir. De ce nombre fut l'évêque de Démétriade, imité en cela par celui de Chrysople, fort zélé, comme le prélat de Nicée, pour l'économe Joseph, qui avait béni l'union adultère de Constantin. Le métropolitain Grégoire tomba aussi dans l'hérésie. Enfin le saint appelle très impie l'évêque de Smyrne [3].

L'état monastique est naturellement celui qui occupe la plus large place dans notre correspondance, mais il faut encore ici regretter le laconisme extrême de ses informations; elles méritent néanmoins d'être recueillies, puisqu'elles font défaut ailleurs.

Quelques abbés saisis par l'empereur ne s'élevèrent pas contre la persécution; ils s'engagèrent même, par écrit signé, à ne pas avoir entre eux de conférences, et à ne pas enseigner. Dans une circulaire destinée à soutenir le courage des moines, Théodore apprécie sévèrement cette conduite [4].

Après avoir d'abord « bien répondu, » l'abbé de Medicios avait lâchement trahi la foi. Il reconnut sa faute, et partit de lui-même en exil. L'abbé Basile avait communiqué avec les iconoclastes, laissé enlever les saintes images et souscrit à l'hérésie (ce que le Studite dit qu'il faut entendre d'une simple croix apposée à la formule). Or, cet abbé, revenu aux bons sentiments, s'excuse de ne pouvoir accomplir entièrement la pénitence ordinaire. Le saint décide qu'il s'abstiendra encore un an des saints mystères, qu'il fera (non toutefois en maladie) les prières et les génuflexions accoutumées, et enfin une aumône convenable; il se retirera en outre dans quelque lieu désert. Théodore fait ailleurs, en apprenant sa mort, un bel éloge de l'abbé Laurent, plusieurs fois persécuté et exilé pour la foi [5].

L'abbé Antoine fut le seul fidèle entre presque tous les abbés de la

[1] Sirmond, II, 41, 70; — Maï, 4, 65; — *Ibid.*, 41, 85; — Sirmond, II, 108.

[2] *Ib.*, 209; I, 48.

[3] Maï, 101, 79; — Sirmond, I, 48; II, 215; — Maï, 290.

[4] Sirmond, II, 2.

[5] Sirmond, II, 95, 188; — Maï, 65, 123, 286; — Sirmond, II, 133.

capitale et des faubourgs. L'abbé Epiphane était détenu à Nicée. Théodore demande s'il reste encore des orthodoxes dans cette ville. Un ancien pêcheur, l'abbé Hilarion, d'abord disciple du saint, fut proscrit et battu de verges. La persécution l'obligeait à pêcher pour gagner sa vie, aussi bien que le moine Nil [1].

Cent coups de fouet furent donnés à un abbé qui n'est pas nommé. L'abbé Ignace était tombé : mais il se releva par la pénitence que Naucrace lui imposa. Nous pouvons clore cette section abbatiale par un nom illustre entre tous, celui de saint Théophane, le célèbre annaliste. Il fut également arrêté, malgré son grand âge et une maladie qui le faisait extrêmement souffrir, en le retenant au lit. Il fut arraché à sa communauté pour être jeté en prison, où il manqua des soins nécessaires. Rien ne put néanmoins le fléchir; mais il demeura ferme et répondit généreusement aux interrogatoires [2].

La circulaire dont il vient d'être parlé, destinée à prévenir les suites de la lâche condescendance des abbés, contient plusieurs maximes et réflexions excellentes, dont voici quelques-unes :

« Ces abbés devaient édifier les orthodoxes, affermir les monas-
» tères, fortifier ceux qui souffrent dans l'exil. Qu'avons-nous donc à
» préférer nos monastères à Dieu, et leurs agréments aux désagré-
» ments que nous souffrons pour la vertu ? Où est la gloire et la force
» de l'ordre monastique ? Mais les abbés allèguent, dit-on, pour leur
» défense : *Que sommes-nous ?* D'abord, ce sont des chrétiens, qui
» maintenant doivent absolument parler ; puis des moines qui ne
» doivent se laisser entraîner par quoi que ce soit, n'ayant aucune
» attache au monde, ni aucune influence ; enfin ce sont des abbés,
» qui doivent et faire disparaître les fautes des autres, et ne donner
» eux-mêmes aucun scandale. Or, si le silence est une partie du
» consentement, de quelle gravité est-il de garantir par écrit ce
» silence devant toute l'Église ? Vienne quelqu'un, abbé ou autre,
» s'enquérant de la vérité, que répondra l'abbé ? Sans doute : *J'ai
» reçu des instructions pour ne pas parler*. Plaise à Dieu qu'il s'en
» tienne là, et n'ajoute pas : *Même pour ne pas vous recevoir dans
» le monastère, ni manger avec vous* [3]. »

Quantité de moines dissimulèrent leur costumes monastiques sous

[1] Maï, 127, 103, 131, 135.

[2] Sirmond, II, 47, 67 ; — Maï, 140, 205.

[3] Sirmond, II, 2.

des habits laïques. Dix autres se cachèrent, ce dont le saint les félicite. Huit moines furent flagellés en une seule fois, aussi bien que dix autres. Les tortures laissèrent inébranlables dans la foi un troisième groupe de religieux ; mais quelques autres faiblirent misérablement. Il y en eut plusieurs qui, tout en paraissant orthodoxes, tenaient pour indifférent de recevoir la bénédiction ou la communion des iconoclastes, et de suivre leur psalmodie. « Ceux-là, dit le saint, sont condamnés ; leur enseignement est pervers [1]. »

Les moines de Stude furent bannis en certain nombre jusque dans la Grèce. L'abbé leur recommande la fidélité aux devoirs monastiques, spécialement à la psalmodie. Il ne veut point qu'ils amassent de l'argent, pour le distribuer plus tard aux parents et aux amis ; car le couvent prendra soin d'eux. « Cette bête, disaient plusieurs (à ce » qu'on lui a rapporté), ce vêtement, cette autre chose, je veux la » laisser à un tel. — O pitié, ô folie ! s'écrie le saint. Un tel homme n'est » pas de la communauté : c'est un étranger et un sacrilège ! » D'autres avaient pu rester dans la ville en s'y dispersant. Or, par un usage local des plus remarquables, les familles pieuses les mandaient parfois pour psalmodier. Mais cela n'allait pas toujours sans difficulté. « Tu m'as devancé, disait l'un (selon les termes mêmes de Théodore, qui se fait l'écho de leurs contestations), et tu ne m'as pas » attendu ! — Tu as mangé ton dîner, s'écriait un autre, et tu ne m'y » as pas appelé ! — Ce sera moi, protestait un troisième, qui ferai » maître chantre, et non pas toi. » Tout cela se passait dans l'église, et en présence de ceux qui les avaient appelés. Et cela retombait sur le saint. « Tels moines, tel abbé, » entendait-il dire, parmi d'autres plaintes sur les disputes de ses disciples et sur leurs excès de table [2].

Une des conséquences de la persécution fut de désorganiser la vie monastique. C'est ainsi, comme le saint l'apprend, que ses moines ne résident plus d'une façon stable qu'ils changent de séjour et de compagnon, ou vivent solitaires, ont leur cellule dans une maison que fréquentent des femmes, habitent un monastère de religieuses, se trouvent avec des jeunes filles ; d'autres achètent des esclaves et les logent avec eux, ou acquièrent des champs. L'abbé n'a pas de peine à leur démontrer que tout cela est contraire à leur vocation. Il insiste ailleurs sur la pratique du jeûne, du carême et sur la

[1] Maï, 259 ; — Sirmond, II, 41, 31 ; — Maï, 108, 106 ; — Sirmond, II, 172.

[2] Sirmond, II, 98, 121.

nécessité d'éviter le sexe (tout en rappelant que saint Athanase fut soigné sept ans par une femme), la solitude, l'amour de l'argent, l'achat des esclaves, et l'intempérance [1].

Bien qu'on voie de nombreux studites abandonner le saint, lorsqu'il avait à craindre l'arrestation de l'archimandrite Hilarion, il atteste, d'autre part, que ses frères résistèrent courageusement à la persécution, et va même ailleurs jusqu'à leur écrire : « Par la grâce de Dieu, vous êtes la lumière de Constantinople, pour ne pas dire du monde entier. » Aussi leur exemple soutenait-il les chrétiens du dehors [2].

Les moines signalés nommément comme victimes de la persécution sont moins nombreux qu'on n'eût pu s'y attendre.

Photin, père du saint, qui avait exercé un emploi dans les finances impériales, s'était ensuite fait moine. Une grave maladie le sépara de sa communauté. Emprisonné plus tard, deux ans et au-delà, à Constantinople, il fut enfin exilé dans une île où il mourut. Timothée, disciple du Studite, bien qu'il pût fuir, se livra aux soldats et en reçut cent cinquante coups de fouet. La persécution s'acharna par trois fois sur le moine Théocliste. Tite et Philon, nés dans la condition la plus modeste, souffrirent la prison avec courage. Jacques et Bessarion ne moururent pas sous les fouets. Il en fut de même de Dorothée, quoiqu'il eût été cruellement tourmenté. Thaddée, au contraire, expira le lendemain de sa flagellation, ayant enduré cent trente coups de fouet ; le saint en parle à diverses reprises avec des transports de vénération. A Thessalonique, le moine Théodule reçut deux cents coups de fouet. Siméon, moine habile en médecine, fut battu, enfermé et banni pour la foi. Théodore l'engage à ne pas exercer la médecine au dehors, ni en passant d'un lieu à un autre, vu les circonstances, et à ne point traiter les femmes [3].

Celui dont le martyre nous est des mieux connus dans ses détails est le moine Jacques. Au dernier rang parmi les moines, il souffrit le premier. Battu de verges sur le dos, la poitrine et les bras, sans proférer une plainte, il fut relevé de terre comme une masse sans vie et enveloppé d'une méchante étoffe par ses bourreaux. Loin de céder, il se prépara pour de nouvelles luttes. Il ne refusa pas de subir

[1] Sirmond, II, 107, 131, 147.

[2] Maï, 19, 45, 46 ; Sirmond, II, 66.

[3] Maï, 280, 216, 52, 58, 121, 113, 114, 112, 116, 117, 161, 250.

un traitement douloureux, mais ne laissa pas de disposer tout pour sa mort qu'il prédit. Ses funérailles furent honorées d'un grand concours de personnages éminents [1].

Le moine Arcade, pour entrer en religion, avait abandonné « de » très grandes dignités, des habitations princières et, j'ajouterai » volontiers, toutes sortes de délices. » Sans se scandaliser de la chute de ceux qui trahissaient la vérité, il s'était caché dans les montagnes, et y vivait dans des grottes avec des serviteurs : « Traîné une » première fois au tribunal, lui écrit le saint, vous n'y avez pas » tremblé. Amplement fouetté, vous avez été banni, et vous êtes » exilé en quelque solitude écartée. Emmené de nouveau par les » bourreaux, vous n'avez pas renié la foi. Vous avez été une seconde » fois déchiré de coups ; et vous êtes demeuré invincible. On vous a » classé parmi les tisserands, comme un esclave de l'empereur. Quoi » d'étonnant ? c'est le sort des saints. D'ailleurs, sans le vouloir, ils » ont vraiment montré au monde que vous êtes l'esclave du Roi du » ciel, un exemple du martyre, la confusion de l'impiété [2]. »

Groupons enfin les mentions fugitives jointes à quelques autres noms. Le moine Arsène fut étroitement tenu en prison, Clédonius ne put souffrir qu'un jour la captivité et les coups (ce dont le saint s'étonne fort). Le moine Nicolas, fidèle compagnon du saint, subit en même temps que lui une cruelle flagellation. Agapius, Aphthonius et Carterius confessèrent généreusement la foi. Dorothée, d'abord flagellé, fut ensuite enfermé [3].

Mais, parce que dans toute persécution l'Église a toujours quelques défections à déplorer, le saint a nécessairement mentionné parmi les moines ces tristes scandales.

« Nectaire, antique apostat, dit-il, s'est montré pire que Judas. » Car loin de se repentir comme cet apôtre, il a consommé sa ruine » et celle de beaucoup d'autres, en exigeant des attestations d'hérésie » revêtues de signatures. » Un autre moine apostat et relaps, nommé Elie, persévère plus de douze ans dans son égarement, et bâtit des maisons. Tite et Philon, fidèles au début, devinrent ensuite hérétiques. Par une sorte de compensation, Evode et Hypatius, après avoir cédé en paroles, refusèrent de communiquer avec les héré-

[1] Maï, 115; — Sirmond, II, 100.
[2] Maï, 128 ; — Sirmond, II, 46.
[3] Sirmond, I, 43, 40; II, 38, 58; — Maï, 108, 112.

tiques. On ne connaît l'apostasie de Maxime que parce que son nom est accolé à celui de deux autres iconoclastes. Le Studite, après avoir réfuté bon nombre d'inepties dans un écrit du moine Théodore, conclut ainsi la lettre qu'il envoie à son auteur : « Or, si nous demandons pardon d'avoir inconsidérément irrité Dieu, déshonoré les » saints, accusé les confesseurs et diffamé l'Église, ce sera bien. » Autrement, dans notre bassesse, nous nous mettrons la main sur » la bouche, sans provoquer Votre Sainteté à un second appel par » écrit[1]. »

Nous connaissons mieux dans le détail les faiblesses du moine Euprépien. Pris d'abord d'un beau zèle, il voulait être compris dans les mesures de rigueur édictées contre son abbé, qui l'en dissuada. Quand il se fut séparé de ses frères, le saint crut qu'il l'avait fait par amour de la solitude, et il se persuada qu'il vivait sur la montagne voisine de Pruse; mais il apprit que son disciple avait laissé croître ses cheveux, portait une robe blanche, et qu'aux ordres d'une abbesse à titre d'économe ou d'intendant, il allait et venait, achetant du bétail et exportant des marchandises.

« Malheur à moi ! s'écrie le saint. Qu'avez-vous fait, mon frère ? » Jadis confesseur de la foi, vous trafiquez maintenant du Christ. » Vous, jadis retenu, jusqu'à un simple regard, vous êtes le serviteur » d'une femme, pour ne rien dire de plus. Vous appellerai-je moine ? » Mais vos cheveux ! — Je porte dans mon cœur, dites-vous, l'habit » monastique; et je n'ai point apostasié intérieurement. — Tous ceux » qui participent à l'hérésie en disent autant. Mieux eût valu pour » vous y tomber, et vous repentir, plutôt que de rejeter notre saint » vêtement et de persévérer dans l'impénitence ! » Pour l'engager plus efficacement à revenir à son devoir, le saint lui rappelle que jadis, pour pénétrer de nuit dans sa prison, il n'a pas hésité à en escalader la terrasse[2].

[1] Maï, 10; — Sirmond, II, 109; — Maï, 116; — Sirmond, II, 22, 162.
[2] Maï, 233.

V

TRIBULATIONS DES LAÏQUES

Il était assez naturel que la violence atteignît les membres du clergé réfractaires aux fantaisies doctrinales du pouvoir. Les laïques ne furent guère mieux ménagés, comme on va le voir.

Tout d'abord, Grégoire fut le seul laïque poursuivi ; on l'enferma dans le palais. Mais plus tard des laïques et même des sénateurs eurent à défendre leur croyance.

Le premier médecin Eustratius, en évitant de manger avec le chef de l'hérésie, perdit une partie de ses revenus. Thomas, deux fois consul, fut dépouillé de ses biens et banni. Le curateur Nicétas avait un instant suivi, par peur, le courant hérétique : il rétablit ensuite les images dans son oratoire [1].

Un simple conseiller, nommé Etienne, ne craignit pas de prendre devant l'empereur les intérêts de la foi orthodoxe, et de réclamer le rétablissement de la paix de l'Église. Mais un commandant d'armée obligeait ses hommes à psalmodier avec les hérétiques, et à manger ce qu'ils avaient béni d'un signe de croix. Sans rien décider, le saint engage un officier, du nom de Philothée, à conserver ses bons sentiments. — Par une de ces exceptions, qui consolent aux plus tristes époques, un chargé d'affaires de l'empereur en pays étranger ne laissait pas d'être orthodoxe [2].

Deux frères, professeurs de grammaire, furent jetés en prison. Vu la dureté de leur geôlier, leur vie y était des plus tristes, n'ayant eux-mêmes aucuns parents ou amis pour apporter quelque agrément à leur captivité. — Etienne, cousin du Studite, fut également arrêté et emprisonné. — Pour un autre grand personnage (demeuré anonyme), illustre dans le monde, plus illustre encore dans le cloître, la persécution amena la perte de sa demeure, la privation de ses amis, la séparation de ses enfants [3].

[1] Maï, 185, 288 ; — Sirmond, I, 12 ; II, 55, 71.

[2] Sirmond, II, 65, 171, 188.

[3] Maï, 20, 21, 29.

Le despotisme byzantin couronna toutes ses vexations en se donnant libre carrière dans cette « chasse aux femmes, » devant laquelle ont reculé naguère certains tyranneaux de bas lignage. Cette réserve est un réel progrès dans nos mœurs politiques. N'y faut-il pas voir un reste des habitudes chevaleresques du moyen-âge ?

« Les femmes se montrent des hommes contre le diable, » avait dit notre abbé. Cette intrépidité leur coûta cher. L'abbesse Anne, d'abord séquestrée de sa communauté, fut mise en prison. A Nicée, des religieuses furent flagellées et bannies avec leur abbesse. — La vraie doctrine fut confessée par l'abbesse et des religieuses de Saint-Phocas, dont la prison punit le zèle. Le saint parle ailleurs d'une abbesse qui fut dépouillée de sa dignité, chassée de son monastère et mise en prison. Des chanoinesses furent menacées de mesures violentes [1].

Tout un monastère, composé de trente religieuses, préalablement privées de leur abbesse, et séparées même les unes des autres, endura la prison et la flagellation, sans qu'une seule ait faibli, alors qu'un « petit nombre de moines étaient restés fidèles. » Des religieuses, notamment une abbesse avec plusieurs de ses filles, étaient sorties de leurs monastères, plutôt que de communier de la main des hérétiques. Par une de ces heureuses inconséquences qui se retrouvent dans tous les temps, il y eut cependant, à Constantinople même, un monastère de femmes que la persécution respecta, grâce à Irène, veuve d'un grand dignitaire de l'empire et Arménienne de naissance, qui s'y était consacrée à Dieu avec sa fille Euphrosyne, laquelle en fut abbesse après sa mère [2].

Les femmes du monde eurent leur part dans les mauvais traitements qui honorèrent les vierges consacrées à Dieu. L'impératrice Irène, que Constantin Porphyrogénète avait chassée du palais pour contracter une alliance adultère, résista fortement aux iconoclastes. — Casia, une toute jeune fille, fut flagellée, ce qui n'arrêta point son zèle pour la foi. — Enfin, la patrice Irène, très généreuse pour les moines, avait donné dans l'hérésie. Revenue à la saine doctrine, elle fut « arrachée à son mari, chassée de sa maison et de la ville, » séparée de ses parents et de ses amis, et reléguée à la frontière avec » sa fille ; » plus tard, séparée de sa fille, privée de tous ses biens, flagellée, elle fut déportée dans une île lointaine. Le saint dut

[1] Maï, 33, 222 ; — Sirmond, II, 91 ; — Maï, 79, 71, 70.

[2] Sirmond, II, 59, 152 ; — Maï, 165 ; — Sirmond, II, 113, 177, etc.

insister à diverses reprises pour qu'elle menât un genre de vie moins austère [1].

Cette Irène nous amène à étudier une autre galerie de personnages des plus attachants qui soient cités dans la correspondance de notre abbé, celle des bienfaiteurs des persécutés: car ce n'est pas seulement en France, grâce à Dieu, que la vexation inique a la vertu de provoquer les sympathies des indifférents eux-mêmes.

Le sacellaire Léon, « asile de l'orthodoxie, recevait et soignait les » grands et les petits, les prêtres et les évêques. » — Le laïque Grégoras avait assisté les moines emprisonnés pour la foi, les visitant, leur donnant à manger, pansant leurs plaies. Cette charité lui attira toute sorte de mauvais traitements et de dommages: il fut frappé à coups de poing, et forcé d'errer çà et là, sans être néanmoins appréhendé. Le saint l'encouragea à continuer ses bonnes œuvres, et à assister les orthodoxes, hommes et femmes, détenus dans les prisons, puisque « Dieu l'a chargé de servir les martyrs, » d'exhorter les confesseurs et de secourir les faibles. » Plus tard, il fut détenu dans le palais et chargé de chaînes [2].

Le laïque Moschus reçut dans sa maison voisine de Pruse le Studite qui partait pour l'exil, et il l'assista d'ailleurs malgré son éloignement. Il accueillit en outre de nombreux moines. Sa demeure était une véritable hôtellerie monacale et un orphelinat, où il nourrissait quarante enfants, après avoir fait entrer quelques-uns de leurs devanciers dans la cléricature, ou les avoir dotés. Il menait la vie de famille avec ses sœurs Irène et Calé, restées dans le célibat aussi bien que lui pour ne pas se séparer [3].

Le *domesticos* Politien se signala aussi par ses bons offices envers les confesseurs de la foi, alors que leurs anciens amis les abandonnaient. — Parmi leurs protecteurs, les orthodoxes comptèrent le *dromarchon,* qui ménagea sans péril au « maître chéri » de notre saint une entrevue avec l'empereur; et le *mandator* Nicétas, dont Théodore fait un grand éloge en lui demandant son appui pour l'abbé Hypatius. — La demeure d'un spathaire fut le séjour et le refuge de ceux qui fuyaient l'épreuve [4].

[1] Maï, 148, 270, 16; — Sirmond, II, 68.

[2] Sirmond, II, 188, 55; Maï, 13, 117, 207.

[3] Maï, 17, 137.

[4] Maï, 21, 68, 119.

Les moines de Stude avaient des amis qui les assistaient particulièrement. La femme d'un consul, après avoir envoyé des secours au saint, accueillit le moine Protérius dans sa maison, lorsque, par crainte, beaucoup d'amis et de connaissances fermaient la leur.— Une patricienne « ne cessait de faire du bien à différents moines de » Stude, qui jouissaient toujours de ses dons. »

Un comte qui, dans le premier exil de Théodore, l'avait aidé et protégé, se conduisit à l'égard de ses moines dispersés comme un autre lui-même, « avertissant l'un, réconciliant l'autre, nourrissant » celui-ci, escortant celui-là, faisant d'un solitaire un cénobite, four- » nissant tantôt des habits, tantôt des vivres [1]. »

Mais c'était l'éminent abbé lui-même que la vénération des peuples se plaisait à entourer de soins et de témoignages d'estime, dans un temps où on regardait comme une grande preuve d'amitié et de religion de saluer simplement les exilés pour la foi, ou de leur dire quelques mots. L'hôtelier Georges ouvrit au Studite sa maison quand l'effroi le faisait exclure de toits amis. Un marchand de cire lui envoie des présents dont Théodore tient à le remercier. La vierge Eudocos l'assiste dans sa prison, lui et Nicolas, « le nourrit, le » console, l'exhorte, avec un danger évident de mort, malgré les » gardes qui ne laissent approcher personne (elle les gagnait par des » présents), malgré les dénonciations du voisinage et les exactions » des magistrats. » Des chanoinesses leur fournirent des vivres et des vêtements [2].

Le patrice Léon, grand bienfaiteur de S. Théodore, ne put en être séparé « ni par le temps, ni par la tribulation, ni par les épreuves, ni par l'enlèvement de ses biens dont ses ennemis le dépouillèrent. » Le consul Zacharie se plaça aussi au nombre des principaux bienfaiteurs du Studite, « de l'archevêque » et des autres persécutés. Dans son exil au fond de l'Asie-Mineure, une abbesse lui fait passer de Laodicée et de la Bithynie des secours et des provisions [3].

[1] Maï, 72, 129, 128.

[2] Maï, 22, 31; — Sirmond, II, 94, 60.

[3] Maï, 15, 7, 26, 214, 76.

VI

SORT DE SAINT THÉODORE

On a peut-être reproché déjà à cette notice d'avoir trop laissé dans l'ombre le vaillant champion de l'orthodoxie qui en fournit les matériaux. Mais la vie d'un personnage, si grand qu'il soit, ne fait jamais pleinement connaître l'histoire de son temps: et bien qu'un homme ait rarement, mieux que saint Théodore, personnifié en lui-même la saine doctrine et la vraie vertu, c'étaient surtout les faits intimes d'une lutte religieuse à Byzance au commencement du IX[e] siècle dont il fallait présenter le tableau. Cependant, il serait injuste de ne pas nous arrêter quelques instants à l'un des principaux acteurs de ce triste drame. Chose singulière, d'ailleurs, et qui montre tout l'intérêt de ces extraits! Nous avons aujourd'hui deux vies fort amples de saint Théodore, dont l'une fut écrite par Michel, moine presque contemporain; et cependant, les traits qu'on va lire étaient encore inconnus.

On s'intéressait jusqu'en Sicile au sort de notre abbé. Ecoutons-le nous raconter quelques épisodes de ses tribulations, tout en ayant soin d'exprimer par un seul mot les tourments qu'il endurait pour Dieu : « J'ai sans cesse à mes côtés un des geôliers, qui s'échangent » chaque semaine pour cet office. Avec lui nous disons l'office, nous » prenons nos repas et notre repos. Notre journée se partage, comme » le sait Dieu qui nous voit, entre le travail, la lecture, le silence, et » parfois aussi la conversation sur les événements; nous en parlons » entre nous et avec nos visiteurs, qui sont des gens de bien ou des » moines. Car Dieu a porté des hommes du pays, ou encore des » étrangers, ou même des personnes fort éloignées, à nous prodiguer » des consolations corporelles et spirituelles; plusieurs nous sont » tellement attachés, qu'ils nous donnent leur main pour attester » qu'ils persévéreront jusqu'à la mort dans les combats pour la foi. » Ne m'envoyez pas de livres, si ce n'est peut-être un dictionnaire et » la feuille in-4° où j'ai sténographié le discours que Hypatius avait » montré à Calliste pour en tirer copie. Par nos amis nous pouvons » encore avoir ici quelques livres à lire [1]. »

[1] Sirmond, II, 57; — Maï, 80.

« Après nous avoir déchirés à coups de fouet (lui et son disciple
» Nicolas), écrit-il à Naucrace, ils nous ont enfermés dans une salle
» haute, ont muré la porte et enlevé l'échelle. Tout autour, des gardes,
» pour que personne n'approche et ne touche notre réduit. Et même
» quiconque entre dans l'enceinte fortifiée, voit venir à sa rencontre
» les gardes qui ne le laissent marcher nulle part ailleurs que vers leur
» propre maison, jusqu'à ce qu'il ressorte. Il y a un ordre sévère de
» ne nous donner quoi que ce soit, hormis de l'eau seulement et du
» bois. Ils nous ont ainsi placés comme dans un tombeau, et pour
» nous tuer. Mais par sa miséricordieuse bonté, Dieu nous nourrit et
» avec les provisions que nous avons apportées d'avance, et avec ce
» qu'on nous fait donner par l'ouverture de la fenêtre, où un homme
» monte par l'échelle à l'heure marquée. Tant donc qu'il y a de quoi
» nous soutenir à l'intérieur, ou que l'un des portiers ou l'officier de
» semaine nous apporte en cachette quelque chose de chez lui, Dieu
» nous nourrit et nous le glorifions. Mais quand, par la permission
» du Seigneur, les provisions manqueront, la vie nous manquera en
» même temps, et nous nous en réjouissons. Et c'est un bienfait de
» Dieu [1]. »

Dans sa captivité, on enleva au saint son argent (sauf dix pièces de monnaie), sa croix pectorale d'abbé, ses livres et même ses livres liturgiques (son *tropologion*). « Si j'y mettais ma confiance, s'écria-
» t-il quand on lui prit son or, en serais-je venu à souffrir tout cela ? »
Ailleurs, il écrit agréablement à Grégoras : « J'ai bien reçu vos
» figues en paroles, mais non en effet, à cause de notre réclusion. »
Au commencement de ses combats pour la vérité, il avait rencontré « les actes des martyrs en douze volumes ; » et à cette lecture, il n'osait plus dire qu'il souffrait quelque chose pour Jésus-Christ [2].

« Réjouissez-vous, bien chers frères et pères, écrit-il longtemps
» après, car voici des nouvelles pleines de joies. Nous avons été de
» nouveau jugés dignes, malgré notre indignité, de confesser la belle
» confession. Nous avons de nouveau été tous deux maltraités pour
» le nom du Seigneur. En effet, le frère Nicolas a aussi soutenu une
» lutte très belle et très fidèle. Dans notre néant, nous avons vu à
» terre le sang de nos chairs épuisées ; nous avons contemplé les
» plaies, l'inflammation et autres conséquences. N'est-ce point de

[1] Sirmond, II, 34.

[2] Mai, 78, 207 ; — Sirmond, I, 2.

» la joie; n'est-ce point de l'allégresse spirituelle? Mais qui suis-je,
» infortuné, pour être compté parmi vous, dignes confesseurs du
» Christ, moi le plus inutile de tous les hommes?
» Or la cause de ce qui s'est passé est mon ancienne catéchèse.
» L'empereur l'ayant eue en main, l'a envoyée au commandant de
» l'armée en ordonnant que le comte de la cohorte se présentât
» devant nous. Etant venu dans l'obscurité avec des officiers et des
» soldats, ce comte entoura la petite maison où nous étions, à l'im-
» proviste et à grands cris, comme un chasseur qui tombe sur quelque
» proie. En un clin d'œil, des sapeurs rompirent le barrage de la
» porte. Puis il apporta, lut et présenta la catéchèse. Nous avouâmes
» que c'était bien nous qui l'avions faite, selon la volonté de Dieu.
» Pour lui, il ne demandait qu'une chose, c'était que nous en
» vinssions au désir de l'empereur. *A Dieu ne plaise!* avons-nous
» répondu, comme l'exigeait la vérité; *nous n'abandonnons pas*
» *Notre-Seigneur;* et tout ce que nous devions répondre à ceux qui
» nous écoutaient. A ce moment, il nous a violemment frappé. Et le
» frère n'a rien souffert d'aussi terrible dans ses peines après son
» incarcération. Pour moi, dans ma bassesse et ma misère, saisi par
» des fièvres très violentes et des douleurs difficiles à supporter, peu
» s'en est fallu que je n'aie désespéré de vivre. Néanmoins le Dieu
» bon a eu quelque peu pitié de moi, le frère y ayant contribué en
» ce qu'il a pu; bien que les plaies subsistent encore, n'ayant pas
» obtenu une parfaite guérison [1]. »

Quoique les saints ne prennent guère le style du panégyrique en parlant d'eux-mêmes, on retrouve dans les lettres de Théodore quelque trace de ses principales vertus.

Celle qui s'y montre le plus à découvert est une humilité achevée. Il se donne fréquemment le titre de pécheur, et avec une variété d'expressions qui atteste une conviction bien arrêtée, résultat de profonds retours sur lui-même. Plusieurs fois consulté sur les points les plus délicats de la discipline ecclésiastique pour les rapports avec les hérétiques, et même sur les devoirs de l'épiscopat, il n'en écrit pas moins à une religieuse: « Je ne me refuse pas à apprendre même » d'une femme ce qui peut parfois m'échapper. Je ne crois cependant » pas ignorer ce que doit être le culte des images. » Il défend d'observer une de ses prescriptions, parce qu'elle n'est pas conforme

[1] Sirmond, II, 38.

à un texte de saint Pierre d'Alexandrie. Son rôle, dit-il lui-même ailleurs, se borne à décider « charitablement et par manière de » conseil (aux évêques d'établir des règles !). Car rien n'est plus » nécessaire que la charité. Si l'on juge à propos d'user d'autres » ménagements, nous n'avons rien à dire, sinon de réclamer vos » saintes prières. » Il écrit enfin à l'abbé Nicéphore : « J'ai présenté » ma vie à bien des gens comme un modèle d'une grande perversité. » Et il n'y a point, pourrais-je presque dire, de faute où je n'aie » point pris part pour la communiquer ensuite aux autres [1]. »

Le désintéressement, dont nous avons vu tout à l'heure un témoignage, ne surprend pas dans un tel homme. « Je n'ai point d'or ni » d'argent ; et il m'a été donné, de plus, d'éprouver même du chagrin » à en recevoir. » Il s'écrie ailleurs, dans l'ardeur de son courage : « Avec Dieu tout m'est désirable, fût-ce le feu, fût-ce le fer, fût-ce les » bêtes, ou tout autre chose dont l'empereur me menaçât. » Une sorte de courage moins commun est celui dont il fait preuve en affirmant que les prélats, lorsqu'ils se trompent, sont légitimement avertis par des hommes même d'un ordre inférieur [2].

La bonté étant au fond de toute vraie sainteté, on ne s'étonnera pas d'entendre le Studite exhorter le patrice Olbien à se rendre accessible aux petits et aux pauvres, en vertu de l'adage : *Le pauvre ne supporte pas la menace;* et à ne point user fréquemment du fouet à leur égard. Ailleurs, il s'afflige tantôt de la maladie de son disciple Naucrace, tantôt d'apprendre que deux moines d'un autre monastère ont été moins bien reçus que les siens ; il demande qu'on y remédie autant que possible. Mais la modération semble plus remarquable dans un caractère si énergique, et dont on a fait « un inquiet et un fanatique [3]. » Néanmoins cette retenue s'est déjà manifestée dans un bon nombre de citations précédentes. Avec quelle délicatesse il blâme une femme d'avoir laissé mourir son mari sans les sacrements orthodoxes ! « Nous nous affligeons et à notre tour nous vous reprochons » avec raison que vous, qui excellez en science et faites profession » de piété, n'ayez point à la fin fait acte de vraie charité à son sujet. » Car il fallait avant tout et par-dessus tout s'efforcer de le faire » participer aux mystères, ce qui devait être le salut de son âme.

[1] Sirmond, II, 166, 215, 219, 217 ; — Maï, 259 ; — Sirmond, I, 4, 12.

[2] Maï, 289, 35 ; — Sirmond, I, 5.

[3] SCHŒLL, *Histoire abrégée de la littérature grecque sacrée et ecclésiastique*, p. 286 (éd. 1832).

» Telles sont nos pensées et nos paroles. S'il en est de sentiment et » d'avis différent, ils sont maîtres de leur propre décision; et nous, » nous gardons le silence. » Il recommande la douceur à l'hôtelier Abraham, et à diverses personnes la prudence dans les austérités. Et bien que le saint ait écrit des traités de controverse, la guerre de plume n'était pas dans ses goûts. L'abbé Athanase ayant composé un petit traité contre les moines de Photinude, Théodore, tout en le félicitant, se demande si le résultat en sera heureux. Il en redoute même quelque inconvénient, si l'opuscule devient public: car il peut jeter du trouble dans l'esprit des confesseurs de la foi [1].

Dans cette existence qui semble se partager tout entière entre les luttes religieuses, le gouvernement d'une grande communauté (Stude compta sous Théodore jusqu'à mille moines) et les gênes de la captivité et de l'exil, la vie littéraire tient néanmoins une place considérable. C'est bien, il est vrai, le zèle pour l'orthodoxie qui lui a inspiré ses acrostiches ïambiques, puisqu'il recommande de ne les pas divulguer, parce qu'on pourrait lui en faire un crime capital. Et quand il se reproche de ne pas assez écrire (même sans recevoir de lettres), c'est qu'une telle correspondance est œuvre de charité pour Dieu. Mais l'activité intellectuelle est pour lui un véritable besoin. Il ne lui manque qu'une chose, ce sont des livres. Dans sa prison, il écrit en vers les vies de ses disciples. La transcription des livres est une occupation « qui le console fort, et vient en aide à son âme. » Il prie son disciple Naucrace de lui préparer des livres à faire d'une écriture aussi fine qu'il voudra, pourvu que Théodore ne soit pas obligé de faire une forte dépense (apparemment pour l'achat des matières premières de l'*illustration*). Il reçoit du parchemin avec plaisir, et lorsqu'une autre fois on lui en offre des cahiers, il les fait compléter [2].

La quarantième lettre du livre premier (éd. Sirmond), sur le baptême et les anathèmes que mérite l'hérésie, est tout à fait notable en ce qu'elle résume l'écrit d'un anonyme antérieur à saint Épiphane; c'est-à-dire du milieu du IVe siècle au plus tard. « Dans ce qu'on vient » de lire des hérésies, dit Théodore en la terminant, je n'ai suivi ni » la disposition, ni l'énumération du divin Épiphane; mais j'ai » recueilli les indications d'un auteur plus ancien, homme studieux » qui avait puisé dans les archives de l'Église de Constantinople. »

[1] Sirmond, II, 207; — Maï, 146, 38; — Sirmond, II, 205, 91, 99; — Maï, 97.

[2] Maï, 257, 33, 32, 41, 46; — Sirmond, II, 61; — Maï, 28, 117.

VII

TOLÉRANCE DE SAINT THÉODORE

Entre toutes les lettres de saint Théodore, il en est une d'un intérêt exceptionnel. On est curieux en effet de connaître ce que cet homme, persécuté la plus grande partie de sa vie par les hérétiques, pense de la conduite à tenir par le pouvoir à l'égard de ces mêmes hérétiques. « L'Eglise de Dieu, dit ailleurs le Studite, ne sait pas faire » valoir ses droits par les coups, l'exil et la prison. La loi ecclésias- » tique ne dirige contre personne le glaive, l'épée ni les fouets [1]. » Ici, c'est une lettre entière que les éditeurs modernes ont pu résumer par ce sommaire : *Il faut instruire les hérétiques et non les tuer.*

Il se trouvera peut-être des hommes qui prendront cette doctrine pour une théorie propre au saint. Mais ceux qui connaissent tant soit peu l'histoire ou seulement l'esprit de l'Église n'en jugeront pas ainsi, et avec raison. En effet, non seulement la charité et la douceur, mais spécialement la tolérance fut défendue par saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Hilaire de Poitiers, saint Martin, saint Ambroise, saint Chrysostome et saint Augustin (il faut y joindre pareillement saint Bernard, au dire de M. l'abbé Vacandard, son historien si autorisé) ; en sorte qu'il faut bien affirmer que « l'idée de la tolérance est une idée du IVe siècle, c'est-à-dire du siècle où le christianisme triomphe. » selon les conclusions du mémoire de M. Desdouits [2]. Une autorité aussi saintement jalouse que l'Église des droits de la vérité et, en même temps, aussi respectueuse de la volonté dans les partisans de l'erreur, est un phénomène unique dans l'histoire, et une merveille de la Providence divine [3].

« J'ai eu en main, écrit donc Théodore à Théophile, évêque » d'Ephèse, la lettre qu'a expédiée Votre Sommité sacrée à (l'abbé) » Athanase, notre frère ; et, après l'avoir lue, je me suis affligé, ô Père

[1] Maï, 23.

[2] *Opinion des PP. de l'Église au IVe siècle sur la tolérance civile en matière religieuse.* Paris, 1863 ; in-8°.

[3] Dès l'an 313 ou environ, l'Église témoigne à l'égard tant des hérétiques que des païens une condescendance que nos idées modernes taxeraient de faiblesse. C'est ce que M. Paul Allard a récemment mis en lumière dans son excellente *Histoire des Persécutions* (V, 280).

» très honoré, d'une assez grande affliction : d'abord, parce que,
» même au milieu de nous qui distribuons convenablement la parole
» de la vérité contre l'hérésie des iconoclastes, viennent des querelles
» et s'élèvent des divisions ; puis, à cause que je suis forcé, moi qui
» ne suis rien, de faire en sens contraire une dissertation. Mais que
» Votre Magnificence le pardonne : cette parole regarde la vérité, et
» à côté d'elle, il n'y a rien de plus honorable ni de plus respectable.

» Or, que porte la lettre qui fait peine ? *Nous*, y est-il dit, *nous*
» *n'avons pas conseillé ni de tuer les manichéens, ni de ne les point*
» *tuer. Mais si nous l'avions accordé, nous eussions fait la plus*
» *admirable des grandes choses.* Que dites-vous, ô homme honoré
» de Dieu ? Le Seigneur l'a défendu dans l'Évangile, en disant : *Non ;*
» *de peur qu'en recueillant l'ivraie, vous n'arrachiez le blé avec*
» *elle. Laissez-les croître ensemble jusqu'à la moisson.* Et vous,
» vous prétendriez que la permission de les arracher est la plus belle
» des grandes choses !

» Or, qu'il ait appelé ivraie les hérétiques, c'est-à-dire et ceux de ce
» temps-là, et ceux qui vivraient avec d'autres hommes, c'est-à-dire,
» tous en général, écoutons saint Chrysostome l'interprétant de la
» sorte[1] : « *Qu'interdit donc le Maître par ces paroles ? Il interdit*
» *les guerres, l'effusion du sang, les meurtres. Car il ne faut pas*
» *tuer les hérétiques. Autrement une guerre sans merci allait*
» *entrer dans le monde.* » Et un peu plus loin : « *Que dit-il autre*
» *chose sinon : « Si vous alliez prendre les armes et égorger*
» *les hérétiques, beaucoup de saints seraient aussi nécessairement*
» *mis à mort.* » Ce qui est également arrivé en notre temps. Car le
» sang et le meurtre ont rempli notre univers, et beaucoup de saints
» s'en sont allés en même temps ; et la parole du Seigneur n'est pas
» demeurée sans effet, comme beaucoup de gens en sont convaincus.

» Mais que disons-nous qu'il ne faut pas permettre de tuer les
» hérétiques ? Il ne nous a même pas été accordé de les maudire.
» Entendons encore le Seigneur parlant à saint Carpe, comme l'a
» indiqué la parole de saint Denis, tout rempli de sagesse[2] : « *Frappe*

[1] *In Matth.* XLVI (olim 47), n°s 1 et 2.

[2] Il s'agit du faux Denis l'Aréopagite (*Epist.* VIII, n° 6 ; *Patrol. gr.* III, 1100, C). Saint Carpe, dont il va être parlé, est un prêtre de Crète ; et il faut, selon Papebroch, le distinguer du saint de même nom qui fut évêque de Bérée, et l'un des soixante-douze disciples. (*Acta SS.*, Maii, VI, 351 ; n° 7.)

» *sur moi désormais*, dit le Seigneur, *car je suis prêt à souffrir*
» *encore pour le salut des hommes, parce que cela m'est fort*
» *agréable; pourvu que les autres hommes ne pèchent pas. Or, vois*
» *s'il est bon pour toi d'échanger le séjour dans le gouffre* (de
» l'enfer) *avec les serpents au lieu de la demeure avec Dieu, les*
» *bons et les anges amis des hommes.* » Vous voyez, ô vous qui avez
» l'intelligence des choses divines, l'indignation de Dieu, lorsque
» Carpe eut maudit les hérétiques, pour qu'ils sortissent de la vie;
» et comment, s'il eût persévéré dans cette disposition, ce saint
» devait être condamné. Il ne faut donc nullement, comme la vérité
» l'a fait voir, les maudire, mais bien plutôt prier pour eux; comme
» le Seigneur lui-même l'a indiqué au temps de sa passion, en disant
» à son Père: « *Mon Père, pardonnez-leur ce péché, car ils ne*
» *savent ce qu'ils font.* »

« Or, pour ce que dit Votre Sainteté, que ces saints sont conformes
» à sa proposition, nous ne prenons pas comme il faut les paroles
» des saints, et il se trouve ainsi que nous introduisons une opposi-
» tion avec les Pères ou plutôt avec Dieu. Car le divin Cyrille, dans
» ses livres contre Julien, a prolongé son discours selon ce qui
» était depuis longtemps établi comme une loi [1]. Il n'a pas mis en
» opposition l'Ancien Testament avec le Nouveau, loin de là: car il
» n'ignorait pas que tout ce que dit la loi, elle l'énonce pour ceux qui
» sont soumis à cette loi; ni le rapprochement que fait le Sauveur,
» en disant: « *Il a été dit aux anciens telle chose; pour moi, je*
» *vous dis ceci.* »

» *Ainsi*, comme le dit le divin Denis à un nommé Démophile [2],
» *nous ne recevrons pas vos transports peu enviables, non pas*
» *même quand vous citeriez mille fois Phinée et Elie.* » Car Jésus,
» entendant ces exemples, ne se complut pas en ses disciples qui
» n'avaient pas eu part à cet esprit de bonté et de mansuétude. Et,
» en effet, le très divin fondateur de nos mystères enseigne dans la
» mansuétude ceux qui étaient opposés à la doctrine de Dieu. Car il
» faut instruire, et non châtier ceux qui n'ont pas la science. Nous
» nous sommes donc mis dans l'esprit, ô bienheureux Père, ce qu'a
» également dit saint Paul, le soleil du monde. D'ailleurs, « *il faut*
» *haïr ceux qui haïssent Dieu*, a dit Ignace Théophore, *et sécher de*

[1] Cyrill. Alex. *Contra Julian.*, I, p. 29, A.-B. Ed. Spanheim (Leipsick, 1696; in-fol.).
[2] Denis, *loc. cit.*, n° 5. *Patrol. gr.* III, 1096, C.

» *douleur sur ses ennemis; mais nous ne devons pas les poursuivre*
» *ou les frapper comme les peuples qui ignorent Dieu*[1]. » Or, s'il
» faut ne pas les frapper, à bien plus forte raison ne pas les tuer.

» Mais puisque vous avez choisi saint Siméon de l'Admirable Mont
» pour fortifier votre sentiment, ne vous imaginez pas, ô saint homme,
» qu'il combat le Christ, ou des maîtres au-dessus de lui. Mais que
» se passa-t-il? Une nation maltraitait la tribu chrétienne. Il
» prend à ce sujet la parole pour exhorter l'empereur de ce temps-
» là à ne pas laisser ravager les chrétiens par les Samaritains[2];
» ce qui est bien. Et maintenant, nous donnons les mêmes
» conseils aux empereurs pour qu'ils combattent les Scythes et les
» Arabes qui massacrent le peuple de Dieu, et pour qu'ils ne les
» épargnent pas. Mais ce sont deux choses différentes: ceci est à
» propos d'ennemis, et cela concerne des hérétiques, sujets de
» l'empire.

« Aussi, le fait de Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople,
» qui aurait prescrit de mettre en croix des magiciens, ne me semble
» pas vrai : il l'a simplement permis[3]. Car ce sont eux-mêmes des
» homicides, et il ne faut pas empêcher les autorités d'exécuter à

[1] S. Ignatii, *Epist. ad Philadelphienses*, III, 5.

[2] Il s'agit de saint Siméon Stylite le Jeune, qui vécut au VI[e] siècle près d'Antioche sur le Mont Admirable. Dès le siècle précédent, les Samaritains s'étaient fait détester par les forfaits les plus épouvantables, hachant en morceaux un évêque avec ses prêtres, puis faisant frire leurs membres, et se souillant d'autres crimes que le peu scrupuleux Procope n'ose décrire. Quoique plusieurs fois châtiés, ils avaient toujours renouvelé leur excès. Aussi le pieux solitaire n'hésita-t-il pas à écrire contre eux à l'empereur Justinien. « Nous vous en conjurons, dit-il dans sa lettre, ne faites » point miséricorde à ceux qui ont osé agir de la sorte, et ne les épargnez pas. » (C. JANNING, *Comment. præv. de Symeone Stylitâ Juniore*, cc. 26-31. *Acta SS.* Maii, V, 305-306.)

Le témoignage du Studite est une nouvelle preuve de l'erreur d'Allatius, qui attribuait cette lettre à Charlemagne, se refusant à y reconnaître l'œuvre d'un contemplatif.

[3] L'Église grecque honore comme saint, le 2 septembre, Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople au VI[e] siècle, malgré, ou peut-être surtout à cause de son opposition à saint Grégoire le Grand. Son orgueil et son opiniâtreté ne constituent pas une présomption favorable au sentiment de saint Théodore. Il n'y a nulle trace du fait en question ni dans les ménées, ni dans Maxime de Cythère, ni enfin dans le long chapitre du P. Cuyper (*Histor. chron. Patriarch. Cpolitanorum*, n[os] 382-415. *Acta SS.* Aug. I, 69*-74*).

» leur égard les lois romaines[1] : « *Car ce n'est pas en vain,* est-il écrit,
» *qu'elles portent le glaive ; elles tirent vengeance de celui qui*
» *fait le mal.* » Mais il ne faut pas le leur permettre envers ceux
» sur lesquels le Seigneur l'a prohibé. Les maîtres du corps ont
» permission de châtier ceux qui sont surpris en des fautes corpo-
» relles, mais non ceux dont les fautes sont spirituelles. Ceci regarde
» les maîtres des âmes, qui ont pour châtiment l'excommunication
» et les autres peines.

» C'est ainsi, ô maître, que nous pensons dans notre bassesse ; et
» même, pour le dire dans notre folie, nous avons même dit ouver-
» tement à notre bienheureux patriarche que l'Église ne se venge
» point par l'épée ; et il en est tombé d'accord. Et aux empereurs qui
» ont commis des meurtres ; à l'un : *Dieu ne s'est pas complu en*
» *cette exécution ;* au second, qui exigeait la défense du meurtre : *On*
» *m'enlèvera plutôt la tête, que de m'y faire consentir*[2]. Voilà nos
» actes, pécheurs que nous sommes. Pour vous, très saints, si vous
» avez lu un autre Évangile que nous ne connaissons pas, à la bonne
» heure ! Autrement, considérez ce que l'Apôtre explique. »

Au reste, à défaut même de ces graves considérations, un seul motif extrinsèque suffirait à justifier la prudente charité de l'Église. C'est celui qu'a fortement exprimé M. l'abbé Lebarq dans sa remarquable *Histoire critique de la Prédication de Bossuet,* où il ose s'écarter du sentiment du grand évêque quand Bossuet se promettait d'heureux effets de l'intervention du prince pour la conversion des protestants : « Je n'aime guère encore, à vrai dire, cette coopération active du pouvoir civil, toujours menaçante, difficilement contenue dans des bornes mal définies, et dont l'Église, si elle s'en était servie

[1] Le saint explique ainsi, sept siècles à l'avance, comment une théorie, en apparence contradictoire, prévalut lors de la Réforme. Robert Cenau, par exemple, publia en douze ans les trois dissertations suivantes : *De utriusque gladii facultate usuque legitimo.* Paris, 1546, in-8°. — *De compescendâ hæreticorum petulantiâ.* Paris, 1557, in-8°. — *Adversùs Apologastrum in causa tenebrionum hæreticorum.* Paris, 1558, in-8°.

Au XVI[e] siècle, l'hérésie était bien vite devenue une faction politique contre laquelle l'Etat avait à prendre ses sûretés. Et un pouvoir quelconque, pourvu qu'il soit légitime, a toujours le droit de se défendre.

[2] Les meurtres de par le bon plaisir impérial, qui atteignaient des personnages plus ou moins obscurs, étaient alors assez fréquents (voy. Maimbourg, *Hist. des Iconoclastes*, p. 377) pour qu'il soit difficile de rien préciser. On ne voit d'ailleurs dans l'histoire contemporaine que le meurtre de Léon l'Arménien, par Michel le Bègue, en 820, qu'on puisse regarder comme le second fait indiqué ici.

quelquefois pour se défendre, n'avait point usé pour s'établir (p. 319). »

Un fait, unique peut-être en son genre, démentirait cette dernière phrase, s'il ne fallait y voir surtout un épisode de ce système de colonisation que le monde romain étendit à toute l'Europe et même aux Etats orientaux. En 298, Hermon, patriarche de Jérusalem, envoya dans la Chersonèse l'évêque Basileus, qui, malgré la résurrection d'un enfant, fut, à l'instigation des Juifs, traîné à terre jusqu'à ce qu'il expirât. Eugénius, Agathodore et Elpidius furent alors envoyés par la même Eglise pour évangéliser ce pays; mais ceux qui avaient persévéré dans le paganisme les chargèrent de chaînes et, après une cruelle flagellation, les mirent également à mort.

Ethérius, choisi pour leur succéder, « remarquant le caractère féroce et opiniâtre de ce peuple, partit pour Constantinople afin d'obtenir une audience de Constantin. Y ayant réussi (vers 330), le pouvoir impérial chassa de sa ville les infidèles, et y amena à leur place une colonie d'hommes pieux, et le bienheureux Ethérius avec eux [1]. »

[1] *Les Ménées*, 7 mars.

VIII

FAITS DIVERS

Outre les notes qui viennent d'être résumées, il en est un certain nombre d'autres, qui feraient un hors-d'œuvre dans ce tableau de la persécution. Comme elles semblent néanmoins mériter une mention, nous les rejetons ici en appendice. Elles ne seront pas d'ailleurs plus éloignées du sujet que cette « Histoire de la translation de l'Empire aux François, » fondue par Maimbourg dans l'*Histoire des Iconoclastes*.

Les documents ecclésiastiques sont naturellement les plus nombreux, et réclament ainsi la première place.

Selon le Studite, le patriarche de Jérusalem occupe le dernier rang (après ceux de Rome, Constantinople, Alexandrie, Antioche), quoiqu'on puisse l'estimer le premier par la vie du Sauveur qui s'est écoulée sur son sol. — Certains auteurs racontaient que des images (du Sauveur évidemment) portaient pour inscription : *Divinité*, *Domination*, *Royauté*. Ces abstraits sont insoutenables, remarque Théodore ; car une figure humaine est un homme et non l'humanité. — La persécution souleva de graves difficultés pour l'administration du baptême. Un simple moine avait baptisé, par ambition d'être promu au sacerdoce, disait-on : le saint affirme qu'alors il ne sera jamais ordonné, outre les autres pénitences qu'il encourra : mais lui-même et des témoins assuraient qu'on l'y avait forcé, à cause que l'enfant était menacé de mourir sans baptême (ce qui était déjà arrivé deux fois), ou les fidèles seront abandonnés au ministère des hérétiques. L'abbé réserve à l'évêque la décision de l'affaire. — Il ne veut pas que les fautes des moines soient jugées par des laïques. — Un moine avoir un esclave ! ajoute-t-il : c'est comme s'il avait une femme ! En effet, les moines n'avaient pas le droit de posséder des esclaves, même pour cultiver la terre. — Certains couvents donnaient la tonsure monastique, soit à des enfants, soit à des sujets peu préparés ; il en résultait une grande perturbation dans la vie religieuse. — Pour un moine, toute somme supérieure à trois pièces de monnaie constitue un trésor, selon la doctrine des Pères. — Après la mort de sa femme, le *chartou-*

larios Thomas veut se faire moine, et se met d'abord sous la conduite d'un religieux dont on lui dévoile l'indignité, et qu'il chasse. Il bâtit ensuite un monastère dans son domaine et demande au Studite un moine pour le diriger. Le saint lui fait observer qu'il ne doit plus se croire chez lui; il lui accordera l'homme qu'il désire avec un supérieur et dix religieux pour fonder la maison de prières. — La fille de la patrice Irène avait fondé pour des femmes le couvent des Lions, dont elle était morte supérieure. Durant une guerre civile, les religieuses s'établirent ailleurs, emportant même avec elles le corps de leur première abbesse. Irène songeait à y constituer un monastère d'hommes. Le saint l'en dissuade pour diverses raisons, spécialement parce que les religieuses souhaitaient de servir Dieu à l'endroit où leur abbesse avait d'abord été inhumée [1].

Entre autres protestations que souleva l'hérésie des iconoclastes, l'une des plus singulières fut l'acte du spathaire Jean, qui employa l'image sacrée du grand martyr Démétrius pour servir de parrain au baptême de son fils, « protégé de Dieu, » comme saint Théodore l'en félicite. — Il signale ailleurs des autels portatifs, « sanctifiés dans leur linge ou dans leur bois. » — A la messe, la consécration du vin se faisait dans une coupe de verre. — La persécution dispersa assez violemment le clergé pour qu'on dût parfois autoriser les moines et les religieuses à se communier eux-mêmes. Tel est alors le rite que prescrit saint Théodore: « On pose un livre sacré, sur » lequel on étend un linge blanc ou un voile bénit. On y dépose avec » respect le saint Sacrement; et après la récitation des hymnes, on le » prend avec la bouche. Enfin, le communié avale un peu de vin » (à cause de la communion sous les deux espèces pratiquée en Orient). — La spathaire Marie avait méconnu le droit d'asile d'une église. Voici la pénitence que le saint lui impose à cette occasion: elle s'abstiendra des saints mystères durant quarante jours, se mettra à genoux dix fois le jour, et dira cinquante fois: « Seigneur, pardonnez- » moi ce péché. Seigneur, soyez-moi propice: je ne suis qu'une » pécheresse. » Et encore: « Seigneur, ayez pitié de moi qui n'ai rien » fait pour le mériter. » Elle récitera trois psaumes (surtout le VIe, le XXXVIIe et le Ier). Enfin, s'il lui est possible, elle fera aux pauvres une aumône de quarante pièces d'argent [2].

[1] Sirmond, II, 115, 67, 157, 164, 165, 180, 159, 192; I, 10.

[2] Sirmond, I, 17, 40, 57; II, 153; I, 13.

Sur les mœurs ou usages de l'époque, nos extraits se réduisent à trois fragments.

En réclamant un moine qui s'était enfui, le saint remarque que les maîtres ne recevaient point parmi leurs disciples, ceux qui avaient auparavant fréquenté une autre école. — L'un des principaux habitants d'un bourg s'était pendu ; à cause de ce suicide, tout le monde fuyait sa maison, et ne voulait communiquer en quoi que ce fût avec sa femme et ses enfants, non pas même pour leur prêter du pain. Théodore loue « le seigneur et père spirituel Macaire » de les avoir consolés et d'avoir mangé avec eux. Il conseille à la famille de faire une abstinence de quarante jours, en s'éloignant ce même temps des sacrements et n'assistant qu'à la messe des catéchumènes ; et en outre de donner aux pauvres ce qui appartenait au mort : mais on ne doit pas dire la messe pour lui. Enfin, on plantera une croix au lieu où il s'est pendu : car la croix du Sauveur a été dressée sur le Calvaire à l'endroit où était la tête d'Adam. — Le Studite signala son zèle pour les défunts par une création remarquable : chaque moine dut faire une offrande pour rendre les derniers devoirs aux morts restés sans sépulture : ils devaient être enterrés dans les caveaux des frères. On célébrait pour ces morts deux services, suivis d'un repas frugal, où les sujets de conversation devaient être édifiants. Quiconque ne signalait pas un mort, ou manquait à quelque autre règle de l'œuvre, devait promettre de se corriger, et était condamné à l'amende d'une pièce d'argent, ou à l'abstinence de vin pendant trois jours [1].

Une lettre énumère parmi les calamités contemporaines « la » guerre civile, les tremblements de terre, des famines, des débor- » dements de la mer, des incendies. » Deux autres passages signalent un tremblement de terre, dont les principaux annalistes byzantins n'ont pas parlé. D'une étendue assez restreinte vraisemblablement, il n'en fut pas moins désastreux : car notre abbé parle de plusieurs morts, et s'étonne de l'endurcissement qui l'accueillit [2].

On ne s'attendrait guère à rencontrer sous une telle plume des documents archéologiques. Voici pourtant un détail d'architecture

[1] Sirmond, I, 14 ; II, 153 ; I, 13.

[2] Sirmond, II, 129, 71 ; — Maï, 61. — Peut-être est-il question du tremblement de terre qui, renversant les murailles de Panium (823), rendit cette ville aux soldats de Michel le Bègue (*Lebeau*, LXVIII, 41).

byzantine qui a bien son prix : c'est que les édifices religieux à deux ou trois absides circulaires (κόγχαι), formant chapelles, n'étaient pas les plus communs. Car le saint écrit : « *Il y a des églises* qui ont ces absides. » Un autre fait montre que les caprices iconographiques les moins justifiables ne datent pas d'hier. Le stylite Théodule s'était avisé de peindre sur ses fenêtres (il ne vivait donc pas exposé à toutes les injures de l'air) des anges crucifiés ; et, pour comble d'extravagance, il avait donné à ces anges et même à Notre-Seigneur un visage de vieillard [1].

Revenons, en finissant, à saint Théodore lui-même, pour le mieux faire connaître par quelques traits qui n'ont pas rapport aux iconoclastes. Lui non plus, il n'est guère satisfait de son temps. « Nous sommes bien éloignés, les hommes comme les femmes, » infiniment éloignés de la sagesse et du savoir des anciens. » — Il jugea à propos d'écrire à l'impératrice Irène pour la féliciter d'avoir supprimé divers impôts, dont plusieurs entravaient le commerce. — Il refuse de répondre au clerc Jean qui lui avait demandé quelle peine il encourait en mangeant avec les hérétiques; car il estime que cette réponse serait une sorte d'encouragement au péché. — Enfin il autorise pleinement la restriction mentale dont l'effet doit être d'empêcher un crime. « Quelqu'un, dit-il, dans l'exemple qu'il en donne, » m'a confié une épée pour se tuer. Il vient bientôt me la réclamer. » En disant : *je ne la connais point et ne l'ai point reçue*, je ne » mens pas. *Je ne connais pas*, veux-je dire, *et n'ai point reçu* cette » épée, afin de vous la rendre pour votre perte [2] ».

Quelques pensées du saint méritent d'être recueillies. « Ce qui est » très fâcheux et dommageable pour les hommes sensés, s'écriait-il, » ce n'est pas de souffrir, mais bien de n'endurer aucune souffrance » pour le Sauveur. » Il apprend que deux courriers ont été engloutis dans les flots, et regrette cette catastrophe. « Pourtant, remarque-t- » il, une seule mort est absolument lamentable : c'est celle qu'accom- » pagne le péché. » Voici sa règle au sujet de la communion : « Il ne » faut pas simplement communier soit rarement, soit tous les jours ; » mais bien avec une conscience pure ; » bien qu'en ces temps-là l'usage et les auteurs spirituels recommandassent, autant que possible, la communion quotidienne à ceux qui vivaient dans la retraite.

[1] Sirmond, II, 219 ; I, 15.

[2] Maï, 270 ; — Sirmond, I, 7 ; II, 116, 39.

— « N'accueillons pas ceux qui louent en face : en secret ils disent le » contraire. » — « Le monde n'est qu'un songe, la vertu seule vit. » — « Priez le plus possible. Pour vous préserver, ayez dans le cœur la » crainte du Seigneur, dans la bouche la gloire de Dieu. » — A un dignitaire qui avait perdu sa femme : « Peut-être l'air lui-même » vous semble-t-il changé, par le changement qui s'est fait dans votre » esprit. » — « Fuyez, écrit-il à une femme noble, fuyez, je le répète, » s'il est possible, la vue des hommes même vertueux, de peur » d'être blessée ou de blesser. » A son disciple Dorothée qui avait beaucoup souffert pour la foi, il demande comment il a supporté ses douleurs, et ajoute aussitôt : « Il me semble que vous allez me » répondre ainsi : « Où est la crainte de Dieu, là se trouvent le mépris » de la mort, l'oubli de la chair, l'extase qui échappe à l'influence des » membres ; enfin, la foi, la charité et l'espérance dans le Sauveur » qui triomphent de l'âpreté des douleurs [1]. »

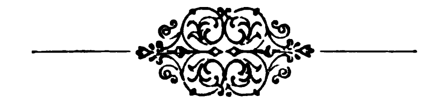
Ces extraits, malgré leur sécheresse, méritaient vraiment sans doute d'être mis en lumière. C'est qu'il y a toujours plaisir et profit à interroger la correspondance d'un homme supérieur, surtout quand cet homme fut un saint.

[1] Maï, 8, 41 ; — Sirmond, II, 220 ; I, 57 ; — Maï, 118, 245, 253 ; — Sirmond, II, 186 ; — Maï, 142, 141.

FIN.



TABLE



ROUEN, IMPRIMERIE NOUVELLE PAUL LEPRÊTRE.

PUBLICATIONS DU MÊME AUTEUR

RELATIVES A LA LANGUE GRECQUE

NOTE SUR QUELQUES MONUMENTS GRECS DU MUSÉE DES ANTIQUITÉS DE ROUEN; grand in-8, 1868.

COURS DE THÈMES GRECS (en collaboration avec M. l'abbé Emm. AUVRAY); 3 vol. in-18; 1869. Seconde éd. 1887.

COMPLÉMENT DES GRAMMAIRES GRECQUES, (Autographie de 72 pp.); in-8, 1869.

QUID AD PROFANOS MORES DIGNOSCENDOS AUGENDAQUE LEXICA CONFERANT ACTA SANCTORUM GRÆCA BOLLANDIANA INDAGAVIT, etc.; in-8, 1874. — Thèse de Doctorat.

DE L'HISTOIRE PROFANE DANS LES ACTES GRECS DES BOLLANDISTES; in-8, 1874. *Idem.*

NOTE SUR LA TRANSCRIPTION DES MANUSCRITS GRECS AU COUVENT DE GROTTA-FERRATA (dans l'*Annuaire de l'Association des Études grecques*, 1874).

NOTE SUR L'ÉTAT DES ÉTUDES GRECQUES EN FRANCE, AUX PREMIERS TEMPS DU MOYEN-AGE (Même *Annuaire*, 1879). Quelques exemplaires tirés à part.

L'HELLÉNISME DANS LES ECRIVAINS DU MOYEN-AGE (trois articles dans les *Lettres chrétiennes*, 1881 et 1882).

HOMÈRE, ILIADE, CHANT VI; petit in-8, 1882.

THÉOCRITE, IDYLLES I ET XXI; petit in-8, 1883.

NOTE SUR QUELQUES USAGES ET INVENTIONS DES GRECS (dans l'*Académie de Rouen*, 1884).

PLUTARQUE, VIE D'ALEXANDRE; grand in-18, 1885.

L'HELLÉNISME DANS LES ÉCRIVAINS DU MOYEN-AGE, DU VIIe AU XIIe SIÈCLES; grand in-8, 1886.

Révision du JOSEPH, RUTH, TOBIE, de l'abbé CONGNET; in-12, 1889.

Révision du LEXIQUE ÉLÉMENTAIRE du même; in-12, 1889.

Révision de la TRADUCTION DU JOSEPH, par le même; in-12, 1891.

MANUEL DES VERBES IRRÉGULIERS, par le même, corrigé et complété; in-18, 1891.

MENUES GLANES HISTORIQUES SUR L'EMPIRE D'ORIENT AU IVe SIÈCLE (dans l'*Académie de Rouen*, 1890).

Vie de S. Théodore Studite, — Note sur ses catéchèses, — Notice sur son monastère, — Annotations historiques, dans la PETITE CATÉCHÈSE du Studite, publiée par M. l'abbé Emm. Auvray; gr. in-8 (sous presse).

LES PÈRES APOSTOLIQUES; texte de Funk, revu; traduction du P. Legras, retouchée et complétée; 2 vol. in-8, dans l'Œuvre des Bons Livres (sous presse).

ROUEN. — IMPRIMERIE NOUVELLE, PAUL LEPRÊTRE.

2778-4

This book is a preservation photocopy
produced on Weyerhaeuser acid free
Cougar Opaque 50# book weight paper,
which meets the requirements of
ANSI/NISO Z39.48-1992 (permanence of paper)

Preservation photocopying and binding
by
Acme Bookbinding
Charlestown, Massachusetts
1994


3 2044 024 572 638

